

Réunion du CODIRPA

VENDREDI 15 MARS 2019

Procès-verbal

Participaient à la réunion :

Mme Céline ACHARIAN	ASN
M. Jean-Claude AUTRET	ACRO
M. Jean-Marc BERTHO	IRSN
M. Patrick BREUSKIN	Ministère de la Santé du Luxembourg
Mme Marjorie BROU	DGS
Mme Dominique CHAMPIRÉ	DGCCRF
M. Jean-Pierre CHARRE	CLI Marcoule
Mme Sylvie CHARRON	IRSN
Mme Adeline CLOS	ASN
M. Eric COGEZ	IRSN
Me Delphine COLLE	DGS
M. Pascal CROUAIL	CEPN
M. Damien DIDIER	IRSN
M. Jean-François DODEMAN	ASN
M. Bertrand DOMENEGHETTI	DGSCGC
M. Bernard DOROSZCZUK	ASN
Mme Emilie DUFAY	DGT
Mme Vanessa DURAND	IRSN
M. Friedrich EBERBACH	BMU Allemagne
M. Pierre-Michel EYMOND	EDF
Mme Lydie EVRARD	ASN
Mme Florence GABILLAUD-POILLION	ASN
M. Mathieu GENOUD	DGCCRF/SCL
Mme Marion GIROD	ORANO
M. Jean-Luc GODET	ASN
M. Jérôme GUILLEVIC	IRSN
M. Dominique GUILLOTEAU	ORANO
Mme Dalila HACHANI	DGCCRF/SCL
M. Serge HERRARD	DGSCGC
Mme Marie-Paule HOCQUET-DUVAL	CLCV – CLI Gravelines
M. Pierrick JAUNET	ASN
M. Jean-Luc LACHAUME	ASN
M. Yves LHEUREUX	ANCCLI
Mme Jeanne LOYEN	ASN
Mme Catherine LUCCIONI	CNAM
M. Laurent MARIE	DGPR/MSNR
Mme Sandra MASSON	MEF
M. Christophe MURITH	OFSP - Suisse

Mme Emilie NAVARRO	IRSN
M. Laurent NOEL	DGAL
Mme Camille OTTON	FRAMATOME
Mme Karen PERRONNET	INERIS
M. Daniel QUENIART	IRSN
M. Christophe QUINTIN	ASN
Mme Anne-Cécile RIGAIL	ASN
M. Joël ROBERT	ARS 86
M. Thierry SCHNEIDER	CEPN
Mme Catherine ULMER-TELLECHEA	ASN
M. Eric VIAL	IRSN
Mme Anita VILLERS	EDA
M. Hervé VISSEAUX	DGT

RÉSUMÉ ET RELEVÉ DE DÉCISIONS DE LA RÉUNION DU CODIRPA du 15 mars 2019

1. Introduction

M. Bernard DOROSZCZUK, nouveau président de l'ASN, accueille les nouveaux membres du CODIRPA : M. Jacky BONNEMAINS de l'association Robin des Bois, M. Laurent DEPROIT de la DGEC, Mme Catherine LUCCIONI du CNAM et Mme WIEST de l'association IFFO-RME.

Le compte-rendu de la réunion du 19 octobre 2018 est approuvé en séance.

2. GT « implication des acteurs des territoires dans la préparation à la gestion post-accidentelle

L'objet et le fonctionnement du groupe de travail et ses sous-groupes (GT Santé, GT Population et GT Support de sensibilisation) sont rappelés succinctement par Mme Florence GABILLAUD-POILLION de l'ASN.

M. Yves LHEUREUX de l'ANCCLI présente l'avancement du groupe de travail « support de sensibilisation » chargé de mettre en place un site internet dédié au post-accident. Ce travail a débuté en 2015 et est effectué par l'ANCCLI, l'IRSN et l'ASN. L'objectif est de centraliser toute la documentation relative à la thématique post-accidentelle et le retour d'expérience de Tchernobyl et Fukushima. M. Yves LHEUREUX présente une maquette du site en cours de construction qui comprend en première page du site une animation. Le site s'adresse principalement aux acteurs locaux et en particulier aux élus, aux professionnels de santé, au personnel de l'éducation et aux acteurs économiques et associatifs. Chacune de ces cibles a une page dédiée avec l'ensemble des informations la concernant. De plus, des pages donnant des éléments de compréhension et le retour d'expérience de Tchernobyl et Fukushima compléteront ce site internet. M. Yves LHEUREUX conclut sur la nécessité de faire connaître ce site et celle de financer la maintenance et la sécurité de ce site.

M. Thierry SCHNEIDER du CEPN indique qu'un certain nombre de pays ont développé une doctrine en matière de gestion du post-accident. M. Bernard DOROSZCZUK propose que le retour d'expérience international soit intégré en français à la future mise à jour du site et que celui-ci dispose d'une version en langue anglaise dans le futur. M. Yves LHEUREUX indique que les informations transfrontalières pourront être insérées dans le fil d'actualité et que la rubrique « nous contacter » permettra aux cibles de faire part de leurs commentaires.

Mme Catherine LUCCIONI du CNAM présente l'avancement du groupe de travail « Santé », chargé de répondre aux 201 questions posées par les professionnels de santé du groupe « Local » situé à proximité de la centrale de Civaux et piloté par M. Joël ROBERT de l'ARS de la Vienne. Le groupe « Experts » pluraliste est chargé de répondre à ces questions sur la base de réponses préparées par l'IRSN pour plus de la majorité d'entre elles. A ce jour, 43% des réponses ont été finalisées et correspondent aux attentes des professionnels de santé du groupe « Local ».

Mme Céline ACHARIAN de l'ASN propose que ces réponses soient pensées comme une base de données, avec textes, images et permettant ainsi la mise en œuvre d'un moteur de recherche qui permette de trouver rapidement des informations dans l'urgence. Cela n'exclut pas une version papier. Cette base de données pourra être partagée par tous et utilisée lors de la crise.

M. Jean-Luc GODET de l'ASN propose une validation du CODIRPA plénier en laissant au groupe de travail la possibilité de prendre en compte des remarques rédactionnelles.

Mme Marie-Paule HOCQUET-DUVAL de l'association CLCV souhaite que le grand public soit informé prioritairement et avant l'accident.

M. Jean-Claude AUTRET de l'ACRO propose au groupe de travail d'intégrer le travail qui a été fait dans le nord Cotentin sur le registre des cancers.

M. Jean-Luc GODET indique que les professionnels de santé ont été ciblés pour ce travail car ils seront présents dans les CAI et seront des relais pour la population. Il souhaite que les documents qui vont être mis à disposition puissent être testés localement.

M. Thierry SCHNEIDER estime que la surveillance sanitaire de la population n'est pas suffisamment évoquée dans les réponses du GT Santé. M. Joël ROBERT indique que les professionnels de santé seront amenés à répondre en urgence aux questions de la population et qu'ensuite un suivi épidémiologique sera probablement mis en place par Santé Publique France. Ces réponses sont là pour aider le généraliste, par exemple, à répondre à ses patients inquiets.

M. Bernard DOROSZCZUK propose qu'un sous-groupe travaille sur les moyens de diffuser l'ensemble de ces documents.

Mme Anita VILLERS de l'association EDA présente l'avancement du groupe de travail « Population », chargé d'élaborer un recueil de bonnes pratiques à l'usage de la population qui vivrait sur un territoire contaminé pendant la phase post-accidentelle. Ce guide inspiré du guide SAGE et d'un guide japonais est composé de 28 fiches avec des questions et 7 annexes permettant d'approfondir le sujet. Ce guide sera disponible en téléchargement sur le site Internet sur le post-accident. Les illustrations et infographies sont financées par l'ASN. Ce guide sera testé en région et il convient de le faire connaître.

M. Bernard DOROSZCZUK souligne qu'il faudra de la cohérence et des liens entre les différents documents.

3. Propositions d'évolution de la doctrine nationale post-accidentelle

M. Jean-Luc GODET de l'ASN fait un rappel historique des travaux du CODIRPA. Lors du CODIRPA 1 (2005-2012), 13 groupes de travail ont remis des rapports sur divers thèmes accessibles sur Internet. Cela a conduit à la rédaction d'une doctrine en 2012. Le CODIRPA 2 (2013-2019) a permis d'intégrer le retour d'expérience de l'accident de Fukushima et la doctrine a été intégrée au plan national de réponse à un accident nucléaire ou radiologique majeur en 2014. Des exercices nationaux ont permis de tester les éléments de doctrine et de montrer des difficultés d'application. Un travail a été fait depuis janvier 2018 par un groupe restreint sur l'évolution de la doctrine ; il a été présenté à différentes comités et au CODIRPA plénier d'octobre 2018. En janvier 2019, une version a été diffusée pour avis, permettant d'aboutir à la version présentée. Il ne s'agit pas de modifier toute la doctrine mais uniquement ce qui a trait au zonage. La ZPP est abandonnée au profit d'une stratégie d'action différenciée. Une modélisation ajustée par des mesures, permettra la mise en œuvre progressive du zonage : un périmètre d'éloignement et un périmètre de suspension immédiate des productions maraîchères, fruitières et agricoles et la collecte des produits d'élevage de plein air, dans lequel seront également diffusées des consignes de non-récolte et non-consommation de denrées fraîches.

Ce dernier périmètre sera établi à partir de limites territoriales selon une approche forfaitaire et tenant compte de la direction et vitesse du vent *a minima*. La population pourra y vivre sans autre restriction que la non-consommation des denrées fraîches.

Il faudra ensuite réfléchir aux NMA pour la commercialisation des denrées alimentaires et aussi la question des autres biens de consommation.

La discussion porte sur :

- le passage de 10 à 20 mSv et la valeur réglementaire de 1 mSv en post-accident,
- l'information et les conditions de retour de la population,
- l'étude des pratiques internationales

M. Bernard DOROSZCZUK constate un large consensus. Un groupe resserré va terminer la rédaction de ce document. M. Jean-Luc GODET propose qu'une consultation par correspondance soit ensuite effectuée avant l'été. L'ASN pourra alors transmettre un avis et des recommandations au gouvernement.

4. Evolution du CODIRPA

M. Jean-Pierre CHARRE présente les recommandations du groupe de travail « Implication des parties prenantes » sur l'évolution du CODIRPA. Au stade de la préparation, le groupe de travail préconise de favoriser le développement d'un réseau de relais, au sein des CLI par exemple, d'inciter l'identification des enjeux économiques. Il préconise aussi de favoriser les mesures citoyennes dès maintenant. De même, une participation

aux exercices nationaux avec des ateliers avec la société civile. Lors de la phase post-accidentelle, les relais pour être présents dans les CAI pour aider la population, notamment sur les mesures.

M. Jean-Luc GODET propose de mettre en place rapidement un groupe de travail sur la délimitation du périmètre de suspension des productions agricoles, de collecte des produits d'élevage et de non-consommation et non-récolte des denrées fraîches autoproduites avec les ministères concernés, des membres d'associations et l'IRSN. Il convient de préparer le programme du CODIRPA 3 (2019-2024) avec les sujets en annexe de la note de synthèse. Pour cela, il faut revenir à l'organisation du CODIRPA 1, à savoir une répartition du pilotage des groupes de travail. Un groupe ad hoc peut réfléchir comment redynamiser le CODIRPA avec l'information-communication en perspective.

La discussion porte sur :

- les travaux déjà engagés pour impliquer les parties prenantes,
- l'expérience et l'approche des ministères sur la partie information-communication.

5. Conclusion et dates des prochaines réunions

M. Bernard DOROSZCZUK lève la séance. Les prochaines réunions auront lieu le 6 septembre et le 6 décembre 2019.

Hors réunion : la réunion du 6 septembre est annulée.

ORDRE DU JOUR

1.	Introduction.....	7
2.	GT « implication des acteurs des territoires dans la préparation à la gestion post-accidentelle »	8
3.	Propositions d'évolution de la doctrine nationale post-accidentelle	24
4.	Evolution du CODIRPA.	35
5.	Conclusion et dates des prochaines réunions	39

La séance est ouverte à 9 heures 32 sous la présidence de Bernard DOROSZCZUK.

Bernard DOROSZCZUK

Bonjour à tous. Je suis très heureux d'ouvrir cette réunion du CODIRPA. Pour moi, c'est la première. Pour ceux qui ne me connaissent pas ou qui n'ont pas encore découvert ma photographie, puisqu'on m'a dit que c'était aussi un moyen de repérer qui j'étais, je suis Bernard Doroszczuk. Je suis le président de l'ASN depuis mi-novembre. Cette séance du CODIRPA est une séance importante. Elles l'ont toutes été, bien évidemment, mais celle-ci est importante parce que nous avons à notre ordre du jour un point concernant l'évolution de notre doctrine. Je pense que ce sera le point essentiel de notre séance. Le CODIRPA est à l'évidence un groupe tout à fait indispensable dans l'approche que les pouvoirs publics développent en matière de gestion post-accidentelle. Je me réjouis de l'affluence qu'il y a autour de cette table et des participations nombreuses et pluridisciplinaires qui nous permettent, tous ensemble, d'avancer à la fois dans la définition de l'approche de la gestion post-accidentelle, mais également dans l'approche de la gestion du retour d'expérience en la matière puisque, comme vous le savez tous, l'exploitation du retour d'expérience est un bon moyen de faire progresser notre doctrine et notre approche.

Nous avons un ordre du jour qui a été calé. Vous en avez tous eu connaissance avec les éléments des présentations qui vont être faites ce matin. Néanmoins, auparavant, je souhaiterais accueillir quelques nouveaux participants qui doivent être présents, je l'espère en tout cas, parmi nous. Il y a Monsieur Jacky Bonnemains. Je ne l'ai pas vu. Il n'est pas là. Peut-être est-il mobilisé sur le naufrage d'un certain bateau. Il sera parmi nous la prochaine fois. Il représente Robin des Bois et a souhaité rejoindre le CODIRPA. Il y a Monsieur Deproit de la DGEC qui n'est pas là non plus. Il nous rejoindra la prochaine fois. Madame Luccioni, pouvez-vous vous présenter en quelques mots ?

Catherine LUCCIONI

J'ai un diplôme de doctorat en médecine. J'ai travaillé au CEA pendant une vingtaine d'années. Ensuite, j'ai été conseillère scientifique à l'IRSN. Depuis le début des années 2000, je suis professeur au Conservatoire National des Arts et Métiers où je suis responsable de l'enseignement en radioprotection, jusqu'à très prochainement, puisque je partirai en retraite bientôt.

Bernard DOROSZCZUK

Merci. Nous avons Madame Annick Wiest qui est excusée, mais qui va rejoindre également notre groupe de travail. Voilà pour les quatre nouveaux arrivants. J'espère qu'ils seront présents la prochaine fois.

Nous n'allons pas faire de tour de table. Je pense que ce serait un peu fastidieux. En revanche, je vous rappelle la bonne règle pour l'enregistrement et le compte rendu. Il serait souhaitable que les prises de parole soient précédées d'une présentation pour qu'il n'y ait pas de difficulté dans l'élaboration du compte rendu final. S'il n'y a pas de remarque préliminaire, je vous propose que nous attaquions l'ordre du jour.

I. Introduction

1. Approbation du compte rendu de la réunion du 19 octobre 2018

Bernard DOROSZCZUK

Le premier point à l'ordre du jour, c'est l'approbation du compte rendu de la réunion du 19 octobre 2018 qui a fait l'objet d'un certain nombre de commentaires qui ont été pris en compte.

Pierrick JAUNET

Nous avons reçu quelques commentaires qui ont été intégrés dans la dernière version diffusée, mais c'était des modifications essentiellement de forme, pas de fond.

Bernard DOROSZCZUK

Y a-t-il des remords ou des remarques complémentaires qui n'ont pas pu être faites jusqu'à présent ? Il n'y en a pas. Je vous remercie. Le compte rendu est approuvé.

II. GT « implication des acteurs des territoires dans la préparation à la gestion post-accidentelle »**1. Introduction****Bernard DOROSZCZUK**

Nous passons au point II de l'ordre du jour qui concerne la présentation des travaux du groupe de travail sur l'implication des acteurs des territoires dans la préparation à la gestion post-accidentelle. Il y a une présentation introductive, puis plusieurs restitutions d'avancement de travaux de groupe de travail.

Florence GABILLAUD-POILLION

Je vais remplacer momentanément Monsieur Charre qui va arriver. Je vais vous présenter le groupe de travail « implication des parties prenantes ». Il s'agit de montrer l'implication des différents groupes et sous-groupes de travail. Le CODIRPA auquel vous êtes conviés aujourd'hui a délégué un groupe de travail que nous avons appelé « implication des parties prenantes » et qui est décliné en trois sous-groupes. Un groupe que nous avons appelé « population » est en charge d'écrire et d'éditer un guide destiné à la population qui vivrait sur un territoire contaminé. Le GT « santé » est composé de deux sous-groupes, un groupe local constitué de professionnels de santé et un groupe d'experts pluralistes. Je ne rentre pas plus dans les détails parce que cela va vous être présenté juste après. Il est en charge d'élaborer des réponses à 201 questions que les professionnels de santé ont pu se poser ou qui pourraient être posées par leurs patients. Enfin, le GT « support de sensibilisation » bénéficie d'un Copil spécifique ANCCLI, IRSN et ASN et est en charge de mettre en place un site Internet dédié au post-accident. Comme vous le voyez grâce aux petites flèches en bas de l'écran, le guide et les questions-réponses seraient amenés à alimenter, entre autres, ce site Internet. Je ne rentre pas plus dans le détail.

Bernard DOROSZCZUK

Merci. Pas de commentaire sur cette présentation générale ? Nous passons à la restitution des travaux du groupe de travail sur le support de sensibilisation. C'est Monsieur Lheureux qui nous fait cette présentation.

2. GT « Support de sensibilisation »**a. Avancement du site Internet****Yves LHEUREUX**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, bonjour. Je suis à l'ANCCLI, la fédération nationale des commissions locales d'information. Voici un petit zoom sur ce support de sensibilisation que nous vous présentons régulièrement. Je le sais, cela fait déjà quelques années. Cela a commencé en 2015. Le support de présentation est ASN. L'orateur est ANCCLI. Le travail est un travail commun de trois partenaires que vous avez ici à l'écran avec un comité de pilotage pluriel de l'ASN, de l'IRSN et de l'ANCCLI et un noyau dur que nous avons appelé de rédacteurs, mais ce sont plutôt les représentants de chaque entité qui travaillent quasi au quotidien sur ce projet depuis de nombreuses années.

Ce projet émane de réflexions issues du CODIRPA. Il existe beaucoup de documentation sur la gestion post-accidentelle. Les uns et les autres, sur nos sites, dans nos travaux, nous avons engagé des réflexions sur ce sujet. Une réflexion très importante est menée en France depuis 2005 au travers du CODIRPA. Des expériences ont été réalisées à droite et à gauche. Il y a, malheureusement, des retours d'expérience de Tchernobyl et de Fukushima. L'idée, c'était de se dire que toute cette documentation, tous ces éléments, sont extrêmement importants, mais malheureusement, ils sont un peu dispersés. Quand quelqu'un d'un peu néophyte cherche des éléments de compréhension ou lorsqu'il veut s'impliquer sur les questions de gestion post-accidentelle, qui sont sur les territoires – tous autour de la table, nous sommes habitués –, ce n'est pas toujours évident. Ne pouvons-

nous pas réussir à centraliser cette documentation ? Ne pouvons-nous pas la mettre en commun sur un seul support ? Ne pouvons-nous pas réussir à partager les différentes expériences que nous avons pu avoir les uns et les autres, qui peuvent exister au niveau national et international ? Il faut que nous mobilisions les territoires et il faut que les acteurs sur les territoires se sensibilisent sur ces questions de gestion post-accidentelle. C'est la ligne conductrice qui nous a amenés dès 2015 à engager cette réflexion. Cela fait déjà quelques années. Nous avons fait appel à un prestataire. Nous avons élaboré un cahier des charges. Nous avons créé différents groupes de travail. Il y a eu énormément de réunions, pour aboutir finalement à l'idée d'avoir un site Internet support de l'ensemble de cette documentation. Une convention a été signée en 2015. Je rappelle ce comité de pilotage et ces rédacteurs que j'ai pu vous présenter en début de présentation.

Ce site est déjà un peu en structuration. Nous vous montrerons quelques pages. Quand on parle de la gestion post-accidentelle, cela peut être très complexe pour des gens qui ne sont pas habitués à ces sujets-là. Sur la page de garde du site Internet que nous sommes en train de mettre en place, ce serait bien d'avoir une petite animation, une vidéo motion, un design motion. Globalement, c'est une petite animation de 2 ou 3 minutes. Au travers de cette animation, avec des dessins, des mouvements, une voix off, nous essayons d'expliquer à des gens qui ne sont pas spécialisés ce que nous entendons par la gestion post-accidentelle. Si vous allez demain dans la rue poser des questions à des néophytes en leur disant « est-ce que vous comprenez ce que veut dire la gestion post-accidentelle ? », je ne suis pas sûr qu'ils aient la même définition que nous de ces sujets-là. Nous n'allons pas rentrer dans les détails. Globalement, en France, nous avons un grand nombre d'installations nucléaires. Cela a été dit par de nombreuses personnes. Un accident grave peut survenir malgré toutes les précautions qui sont prises. Il y a la phase d'urgence qui est la phase où il y a un rejet dans l'atmosphère. La gestion post-accidentelle commence après la phase d'urgence. Nous avons de la contamination qui s'est déposée sur le territoire et il faut gérer cette contamination. Il faut aider les populations à vivre sur ce territoire, aider les populations et les acteurs du territoire à reconquérir ces territoires. L'idée maîtresse, c'est de dire aux acteurs « vous êtes sur les territoires, vous élus, médecins, enseignants, associatifs, citoyens, acteurs économiques, vous avez un rôle sur le territoire en cas de situation ou de gestion post-accidentelle. Vous sensibiliser sur ces questions en amont peut vous aider demain, si malheureusement une situation grave se produit. » Le design motion, c'est donc une petite animation très rapide avec une voix off. L'ensemble des textes a déjà été écrit. Florence, je parle sous ton contrôle, mais la voix off de ce design motion a été partagée entre l'ASN, l'IRSN et l'ANCCLI. Nous sommes à peu près d'accord sur le texte et sur la voix off. C'est un premier outil qui sera sur la première page du site Internet.

L'arborescence à l'écran peut vous paraître complexe, mais globalement aujourd'hui, l'outil que nous développons, ce n'est pas un outil grand public. C'est plutôt un outil destiné à des acteurs du territoire, à des gens qui ne sont pas spécialisés sur ces questions, mais plutôt des acteurs du territoire, des acteurs relais, des acteurs vers qui la population se retournera demain s'il y a une gestion post-accidentelle à gérer. Les cibles que nous avons prises, ce sont les élus, les professionnels de santé, les personnels de l'éducation, les acteurs économiques, les associatifs, et deux éléments sur le retour d'expérience de Tchernobyl et Fukushima parce que nous trouvons qu'il y a des éléments intéressants pour des acteurs qui veulent se sensibiliser sur ces questions. A chaque fois, l'arborescence est un peu similaire. Si nous prenons, par exemple, cette cible de l'éducation, il y a un premier pavé qui est de donner des éléments de compréhension sur ce qu'est la radioactivité. Nous sommes en face de personnes qui ne sont pas des spécialistes. Il faut leur faire comprendre ce que veulent dire la contamination, l'irradiation, le dépôt dans l'environnement. Nous avons toute une partie d'explications. Ensuite, l'idée, c'est bien d'avoir un développement et d'aller chercher de l'information qui correspond à la cible. Vous, personnels de l'éducation, qu'elle va être votre rôle demain si nous sommes dans une gestion post-accidentelle ? Comment pouvez-vous vous préparer ? Comment dans les retours d'expérience de Tchernobyl et de Fukushima les personnels de l'éducation ont-ils engagé des actions ? Il s'agit de permettre aux gens non pas d'aller chercher toute cette documentation qui existe, qui est très disparate sur le post-accident, mais de pouvoir aller directement trouver de l'information qui correspond à sa propre activité. A chaque fois, l'idée, c'est bien d'aller chercher dans tous les documents qui peuvent exister, ceux qui correspondent à l'élu, ceux qui correspondent à l'éducation, à l'acteur économique, au professionnel de santé ou à l'associatif. Je vous montrerai ensuite quelques pages. Ce sera, je pense, plus compréhensible dans la démonstration.

C'est un dossier qui court depuis pas mal de temps. Nous sommes trois acteurs et dans ce cas, nous avons des avis différents. Nous avons des positions différentes. Nous avons des attentes différentes. Il faut que nous trouvions un chemin commun dans ces différentes attentes. Nous avons eu beaucoup de réunions et beaucoup

d'échanges. Nous avons eu des petits différends avec notre prestataire qui ne comprenait pas très bien ce que nous attendions de lui. Cela a ainsi pris un peu de temps. La signature de la convention a eu lieu en 2015. En 2016, nous avons réalisé l'appel d'offres. Un prestataire a été retenu. Nous sommes vraiment dans la phase finale. Nous validons les derniers textes. Nous commençons à avoir une arborescence du site que nous allons vous montrer. Nous nous assurons techniquement et nous avons un soutien fort du service communication interne de l'ASN sur les spécifications techniques du site que nous mettons en place. C'est important. Nous respecterons nos engagements qu'avant l'été, cet outil sera mis en place et sera opérationnel.

Globalement, le site est en développement. Il y aura un petit mot d'introduction pour montrer pourquoi nous créons un outil d'information et de sensibilisation sur le post-accident. Nous sommes bien dans un site vers des acteurs territoriaux avec des cibles : vous êtes un élu, vous êtes un professionnel de santé, vous êtes dans l'éducation, vous êtes un acteur économique, vous êtes membre d'une association. La design motion dont je vous parlais tout à l'heure sera au centre de la page de garde du site. Nous aurons des informations assez directes sur les REX de Fukushima et de Tchernobyl. Pour l'instant, cette partie n'est pas complètement développée, mais l'idée, c'est que nous puissions avoir un peu d'interactivité. Aujourd'hui, des actions sont menées sur les territoires, notamment dans les CLI, sur les questions post-accidentelles. Ce serait bien de pouvoir les partager. Par exemple, chaque fois qu'une CLI mène un groupe de travail qui engage des actions, qui fait des choses spécifiques sur le post-accident, nous pourrions le mettre sur ce fil d'actualité, avec les réunions du CODIRPA, l'évolution de la doctrine. Ce sont vraiment des éléments d'actualité sur le post-accident auxquels tout un chacun pourra accéder. Nous pourrions nous rendre compte de tout ce qui se passe sur l'ensemble du territoire. Une idée qui n'est pas encore active, c'est celle de développer un lieu d'échanges sur le post-accident où les gens pourraient échanger et discuter.

Je vais vous prendre un exemple. Quand on clique sur la cible « élus », on arrive sur cette page. L'idée, c'est vraiment d'expliquer à un élu ou à un acteur, un technicien de collectivité, quelqu'un qui a en charge la gestion de crise ou la gestion post-accidentelle au sein d'une collectivité, qu'il puisse comprendre quel est son rôle, qu'elles sont ses obligations. Là, nous allons aller chercher à chaque fois les textes réglementaires, le code général des collectivités territoriales, le plan communal de sauvegarde ou le DICRIM qui sont des éléments réglementaires propres à l'échelle de la commune. A chaque fois, l'idée, c'est d'essayer de rendre les pages sympas, avec un titre, une image, une petite explication sur ce qu'il y a dans chaque document. Cela peut être des fichiers PDF, des vidéos, des présentations PowerPoint, tous les documents qui peuvent exister sur nos différents sites ASN, IRSN, ANCCLI et d'autres acteurs. Nous avons essayé de les mettre dans une base de données et nous allons les chercher au travers de ce fonctionnement.

Nous rappelons, par exemple, à l'élu ce qui est prévu dans le cadre de l'organisation nationale de crise, en nous appuyant sur le plan national. Nous trouvons ensuite comment se préparer et le retour d'expérience de Tchernobyl et de Fukushima. Les textes pour ces cinq cibles ont été finalisés. Ils sont en dernier tour de validation entre les trois partenaires ASN, IRSN et ANCCLI. Ils vont être mis en ligne avec les documents dans les jours qui viennent. La petite animation vidéo devrait être prête dans trois à quatre semaines. Le texte est finalisé. Nous nous sommes mis d'accord sur les dessins. Tout cela devrait être à peu près opérationnel. Cela veut dire que normalement l'échéance que nous vous avons présentée de l'été 2019 devrait être respectée. Bien évidemment, nous aurons l'occasion de venir vous présenter l'outil finalisé à une prochaine réunion. Si elle se passe avant l'été, nous aurons l'occasion de venir vous présenter cet outil complètement développé.

Il reste des questions, aujourd'hui, auxquelles nous n'avons pas complètement pu répondre. Ce sera peut-être au sein de cette instance. Créer un outil pour les acteurs de territoire élus, associatifs, médecins, enseignants, c'est très bien, mais il faut le faire connaître. Comment valoriser les uns et les autres cet outil pour qu'il soit bien connu dans les territoires et pour qu'on incite ces différents acteurs à aller se balader sur le site et à peut-être engager des actions sur leur territoire. Ce problème-là reste à résoudre ainsi qu'un problème plus technique différent qui est celui de la maintenance. En effet, quand on crée un site et quand on crée des pages, on a un site Internet, mais il y a de la maintenance, de la sécurité à s'assurer pour ne pas avoir de piratage et autre. Tout cela a aussi un coût. Voilà Mesdames et Messieurs, Monsieur le Président, les éléments que nous pouvions vous donner sur ce sujet.

b. Discussion**Bernard DOROSZCZUK**

Merci beaucoup, Monsieur Lheureux de cette présentation pour un travail au long cours qui semble sur le point d'aboutir dans les quelques mois qui viennent. Je vous remercie. Y a-t-il des questions de compréhension, des demandes de précision ?

Thierry SCHNEIDER (CEPN)

J'entends bien que la cible, ce sont des gens locaux et avoir des éléments pédagogiques en français. Ce qui m'interroge un peu, c'est dans quelle mesure ce site ne peut pas donner accès à des éléments qui se trament au niveau européen ou international, avec la difficulté que cela pourrait avoir. Il faudrait peut-être qu'il y ait quelque chose pour en savoir plus. Je suis impliqué au niveau européen sur la recherche avec NERIS, mais il y a également un groupe de travail qui se met en place au niveau de l'OCDE AEN sur le *recovery management* dans lesquels il va y avoir tout un retour d'expérience sur ce qui se passe dans d'autres pays. Il me semble que, même localement, cela pourrait être intéressant de donner accès à cela, avec les limites que nous pourrions avoir que les documents seront principalement accessibles en anglais. Je ne sais pas dans quelle mesure tu pourrais avoir un volet « pour en savoir plus » ou « que se passe-t-il à l'international ? »

Yves LHEUREUX

Nous répondons indirectement à ta question dans la mesure où dans la partie sur le REX de Fukushima et le REX de Tchernobyl, nous renvoyons les gens vers un certain nombre de programmes européens, comme NERIS ou SHAMISEN qui traitent de ces sujets-là. Nous les renvoyons vers d'autres réflexions qui sont menées à l'échelon européen ou international. Il est vrai que nous pourrions peut-être imaginer un volet plus international ou REX ou ce qui se fait ailleurs.

Thierry SCHNEIDER

Il y a le REX Fukushima et le REX Tchernobyl, mais il y a également tout ce qui se met en place. Je sais qu'en Allemagne, des choses sont déjà faites sur la préparation à la gestion post-accidentelle. Les Anglais ont fait également beaucoup de choses qui ne sont pas du REX des accidents, mais vraiment l'accès à la façon dont ils traitent le post-accidentel.

Yves LHEUREUX

Nous prenons note pour voir de quelle manière cela pourrait être intégré.

Bernard DOROSZCZUK

Je pense que c'est une bonne remarque. Il faudra dans une version future regarder cet aspect à la fois de prise en compte ou d'accès non seulement au retour d'expérience, mais aux méthodologies qui ont été développées à l'étranger, mais peut-être accès pour ce site en langues étrangères. Nous pouvons peut-être imaginer aussi une version en langue anglaise dans le futur.

Marie-Paule HOCQUET-DUVAL (CLCV – CLI Gravelines)

Je vais rebondir sur ce que Monsieur a proposé. Je fais partie des gens qui ne connaissent pas l'anglais. Nous sommes en France et normalement en Europe une des langues officielles, c'est le français. Il faudrait vraiment toujours y penser. Cela élimine beaucoup de monde. Je ne suis quand même pas la seule à ne pas comprendre l'anglais.

Bernard DOROSZCZUK

Ce que vous voulez dire, c'est que les informations de l'étranger, il faudrait les mettre en français.

Marie-Paule HOCQUET-DUVAL (CLCV)

Au moins une partie ou en résumé. Sinon, cela met beaucoup de gens sur le côté et des gens qui seraient concernés.

Bernard DOROSZCZUK

C'est un travail au long cours, mais qui a encore de l'avenir devant lui avec des étapes ultérieures.

Marie-Paule HOCQUET-DUVAL (CLCV)

Je me permets d'insister parce que nous avons fait un travail précédent qui n'a jamais été traduit en français. Cela me reste sur l'estomac. Je redis qu'il faut que ce soit fait tout de suite.

Eric VIAL (IRSN)

Merci pour la présentation. L'arborescence par type d'acteur permet-elle d'envisager facilement d'en ajouter à terme, par exemple les agriculteurs ?

Yves LHEUREUX

Tout à fait. Nous avons un système avec une arborescence technique du site qui nous permet d'ajouter le nombre de pages que nous voulons. Si nous voulons rajouter une cible ou un nouvel acteur, nous pouvons faire ce que nous voulons. C'est prévu techniquement.

Christophe MURITH (Office fédéral de la santé publique – Suisse)

Je reviens sur cette question de la langue. Ce qui est important, c'est que les pays voisins francophones, entre autres la Suisse et la Belgique, soient intégrés dans cette approche. Les aspects transfrontaliers sont évidemment importants.

Bernard DOROSZCZUK

Je ne sais pas jusqu'où vous allez dans votre intégration, puisque dans les pays voisins, il n'y a pas que des pays anglophones ou francophones. Il faut peut-être y réfléchir. L'idée d'avoir un élargissement à la fois de l'audience de ce site à des pays voisins et l'enrichissement du site par des expériences voisines, je pense que nous pouvons la retenir sur le principe. Il faudra que le groupe y réfléchisse et voie dans une seconde étape ce qu'il est possible de faire, sauf s'il a déjà réfléchi au sujet.

Yves LHEUREUX

Nous avons déjà réfléchi en partie, notamment sur l'aspect transfrontalier. Vous savez qu'il y a quelques CLI transfrontalières dans l'ensemble des CLI qui existent en France. Une de nos idées, c'est de dire que cette partie « actualité » doit vivre. Nous savons par exemple que certaines CLI traduisent des documents. Par exemple, la CLI de Cattenom traduit ses documents en allemand pour les membres allemands de la CLI. Quand ils traitent des questions post-accidentelles ou qu'ils mettent ce sujet à l'ordre du jour, des documents viennent de part et d'autre et sont traduits. Nous pouvons imaginer que ce soit un fil d'actualité. A un moment donné, une réunion se passe sur un secteur transfrontalier. Il y a des éléments partagés dans différentes langues et qui peuvent être disponibles sur le site. Indirectement, nous considérons aussi qu'un site, si nous ne le faisons pas vivre, va vite être oublié et ne plus jouer le rôle pour lequel nous l'avons créé. Clairement, l'outil va être opérationnel, mais il faut que nous le fassions vivre. Pour le faire vivre, c'est un peu les réponses aux deux questions qui ont été posées sur l'aspect document étranger ou aspect transfrontalier. Cela fait partie des choses qui pourront peut-être faire vivre le site en ajoutant des documents, en faisant de nouvelles pages, en organisant de nouvelles informations.

Bernard DOROSZCZUK

Justement, j'ai une question avec ce que vous venez de dire sur la possibilité de faire évoluer le site et surtout de l'améliorer. Souvent, lorsqu'on met en ligne un nouveau site, on prévoit à un endroit donné du site la possibilité

pour les internautes de formuler des commentaires sur le site lui-même, sur son architecture, sur les données qu'il comporte. Cela a-t-il été prévu ?

Yves LHEUREUX

Pas directement. Nous allons avoir une phase de test. Tout au long de l'élaboration de cet outil, dans les premières phases de création du cahier des charges, nous avons fait des réunions avec les acteurs du territoire, pas du tout spécialisés sur les questions post-accidentelles, pour qu'ils nous fassent remonter les questions qu'ils se posaient et à quel genre de documents ils aimeraient accéder s'ils cherchaient des informations sur le post-accident. Une fois que le site sera quasi finalisé en termes d'arborescence d'organisation, nous allons le tester avec un certain nombre des membres du CLI et avec des acteurs du territoire non spécialisés sur les questions post-accidentelles pour nous rendre compte s'il est accessible, facile, intuitif, s'il répond à l'objectif pour lequel nous l'avons créé. Ce n'est pas une réponse complète à votre question, mais cela en fait partie.

Bernard DOROSZCZUK

Ce n'est pas complet parce que je parlais surtout des communautés qui sont ciblées : les élus, les associations. Auront-elles la possibilité de faire part de leurs commentaires lorsqu'elles auront accès au site ? Cela dépasse le cadre de ceux qui ont été associés à l'élaboration du site initial.

Yves LHEUREUX

Il y a une rubrique « nous contacter » avec une adresse mail qui fera un retour. Clairement, quand nous allons valoriser, mettre le site en ligne et le faire partager dans les différents territoires, nous, les trois partenaires de l'opération, aurons un rôle pour essayer de voir comment il est perçu et notamment pour écouter, qu'on soit élu, acteur économique, associatif, comment il est utilisé et les points négatifs qu'il faudra que nous améliorions dans le futur.

Jean-Claude AUTRET (ACRO)

Je me demandais si un lien avait été mis vers des sites associatifs. Je pense à celui de l'ACRO qui a un site dédié au suivi de Fukushima et qui a beaucoup de documents concernant le suivi de Tchernobyl.

Yves LHEUREUX

C'est prévu et cela fait partie des ressources documentaires prévues dans le site.

Bernard DOROSZCZUK

Je vous propose que nous passions à la restitution du groupe de travail santé avec Madame Luccioni que nous avons accueillie pour la première fois parmi nous et qui est immédiatement mise à contribution.

3. GT « Santé »

a. Avancement du GT Santé

Catherine LUCCIONI

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, je vais vous présenter l'avancement des travaux du groupe de travail santé. L'objectif est d'apporter des éléments d'information aux professionnels de santé qui seraient certainement très sollicités en cas d'accident notamment dans les CAI. Comme cela a été dit en introduction, ce groupe est basé sur deux entités. D'une part un groupe local constitué de professionnels de santé qui a été chargé d'identifier les éléments d'information qu'il souhaite et, d'autre part, un groupe d'experts pluralistes qui propose des réponses. L'objectif est, par un processus itératif, d'arriver à un consensus.

Le groupe local est piloté par Joël Robert. Il est composé de professionnels de santé qui vivent autour de la centrale de Civaux, qui se sentent concernés. Parmi les participants qui sont très divers, certains professionnels de santé ont déjà des compétences en radioprotection, puisqu'il y a le responsable du service de médecine nucléaire du CHU qui s'implique également de manière très active dans le groupe d'experts, un médecin du

travail EDF, un physicien médical. Au niveau des médecins, vous voyez que le conseil départemental de l'ordre est représenté, l'union régionale des professionnels de santé. Nous avons un médecin généraliste et un pharmacien qui représente le conseil régional de l'ordre des pharmaciens. Il y a des professionnels de santé qui sont impliqués plus dans l'intervention, comme le SAMU et un psychiatre qui travaille dans une cellule d'urgence médico-psychologique. Il y a la Croix-Rouge, des paramédicaux (infirmier, sage-femme) et un vétérinaire qui s'implique de manière très active dans les travaux.

Au niveau du groupe d'experts pluralistes, le lien avec le groupe local est fait par Joël Robert et par le professeur Perdrisot qui est responsable du service de médecine nucléaire du CHU de Poitiers, avec des représentants d'experts du milieu associatif, l'ACRO, l'ANCCLI, le CEPN et la CLI Orano. Je cite également des experts institutionnels : DGS, IRSN et Santé publique France.

Concernant la démarche, le groupe local est constitué de professionnels de santé qui ont identifié les éléments d'information qu'ils souhaitaient avoir sous forme de questions. Ces questions ont été transmises aux organismes compétents. L'IRSN est en taille de police plus importante. Ce sont surtout les questions techniques et scientifiques qui ont été traitées d'abord. C'est surtout l'IRSN qui a été sollicité pour préparer des éléments de réponse. Ces éléments de réponse sont ensuite analysés au niveau du groupe d'experts pluralistes, avec éventuellement une demande de complément d'information et des auditions d'experts. Les réponses sont présentées au groupe local. Ensuite, elles sont revues, validées et consolidées au niveau du groupe d'experts pluralistes. Si nécessaire, il y a à nouveau un retour vers le groupe local avant la présentation au groupe plénier du CODIRPA.

Comme cela a été dit en introduction, 201 questions ont été recensées. Elles couvrent un spectre très large, puisque cela va de « comment garder mon service de santé propre ? », jusqu'à « comment éviter les problèmes de santé ? ». Ils ont posé des questions à la fois pour eux-mêmes et à la fois ils ont imaginé les questions que pourraient leur poser leurs patients. Toutes ces questions ont été considérées comme légitimes. Vous voyez la diversité des questions. Je suis enceinte : dois-je me faire avorter ? Puis-je consommer les œufs de mes poules, mes lapins, le miel de mes récoltes ? Quelle est la conduite à tenir en présence d'une personne irradiée ou contaminée ? Ces 201 questions ont été réparties en deux grands domaines, d'une part toutes celles qui avaient trait à la santé et, d'autre part, toutes celles qui avaient trait à « l'environnement ». L'environnement est mis entre guillemets parce que ce n'est pas l'environnement en tant que cible primaire, mais en tant que vecteur de transfert de contamination vers les personnes. Comme je le disais précédemment, les premières réponses qui ont été apportées portent surtout sur les aspects techniques et scientifiques. C'est la raison pour laquelle, c'est essentiellement l'IRSN qui a été sollicité.

Pour les questions qui ont trait à la santé, le bilan est présenté sur ce tableau avec les thèmes, le nombre total de questions et le nombre de réponses à ce jour. Quand les réponses sont entre parenthèses, cela veut dire qu'elles sont en cours de finalisation. Pour les autres, cela veut dire que la réponse est considérée comme finalisée. Cela inclut des pathologies génériques, les questions qui ont trait à la thyroïde, la conception, la sexualité, les problèmes de santé mentale. Cela représente à peu près la moitié des questions qui ont été posées par les professionnels de santé. A ce stade, sur les 98 questions, 24 ont des réponses considérées comme finalisées ; 11 sont en cours de rédaction.

Pour tout ce qui a trait à l'environnement, des questions portent sur les généralités : quels sont les radionucléides rejetés ? Quels sont les moyens de se protéger ? Quelle est la conduite à tenir à l'intérieur et à l'extérieur ? Y a-t-il des conduites à éviter ? Y a-t-il des conduites à privilégier ? On note tout ce qui est sur l'alimentation et l'animal. Vous savez que les animaux domestiques sont particulièrement importants en France. C'est vrai qu'il y a tout ce qui a trait au problème de la protection des animaux domestiques et au risque de transfert de contamination entre les animaux domestiques et les humains. Le nombre total de questions s'élève à 103. Le code est le même. Les chiffres correspondent aux réponses finalisées. Les chiffres entre parenthèses correspondent aux réponses en cours de finalisation.

A ce jour, 10 réunions du groupe d'experts se sont tenues, 7 réunions du groupe local. 43 % des réponses sont rédigées et 33 % sont finalisées. Vous avez ensuite les prochains thèmes qui seront abordés. Il reste des questions sur l'alimentation, les animaux, la conception, la sexualité, la conduite à tenir, les généralités.

Au cours des discussions, il est apparu nécessaire d'apporter des éléments d'information sur les connaissances de base sur la radioactivité, les modes d'exposition, les moyens d'évaluer l'exposition des personnes, les grandeurs dosimétriques, leur unité, les sources naturelles et artificielles d'exposition aux rayonnements ionisants pour avoir des ordres de grandeur des niveaux d'exposition, les programmes de surveillance de la radioactivité dans l'environnement et les accidents nucléaires, mais aussi sur les effets sanitaires. Qu'appelle-t-on des effets stochastiques ? Des effets déterministes ? Quel est l'impact de la relation linéaire sans seuil ? Les différents types de tumeurs. L'importance de l'âge au moment de l'exposition ? La sensibilité individuelle aux rayonnements ionisants ? Il y a aussi le fait que les rayonnements ionisants s'inscrivent dans différentes sources d'exposition et que d'autres facteurs, aussi bien environnementaux qu'hormonaux, peuvent jouer un rôle dans l'apparition des pathologies. Je souligne également les problèmes psychosociaux suite à de grandes catastrophes.

Enfin, nous avons d'autres éléments d'information avec le problème de l'iode et de la thyroïde. Il convient de préciser à quoi sert la prise d'iode stable, de préciser l'importance de la prise d'iode stable pour les femmes enceintes et pour les sujets jeunes, de relier cela au programme de distribution d'iode stable sur Internet. Il existe aussi la nécessité pour les professionnels de santé, dans la mesure du possible, d'identifier au préalable les patients porteurs de pathologies qui pourraient interférer avec le traitement. Il y a différents messages sur l'alimentation : il faut continuer à manger, à boire. Par contre, il convient de rappeler les dispositions prises pour tout ce qui a trait à la commercialisation et à la distribution des aliments. Nous avons les moyens de décontamination et nous finissons par les programmes de recherche en cours pour montrer que les connaissances évoluent en permanence.

Parmi les consultations à venir, des rencontres sont prévues avec les ministres chargés de la santé, de l'intérieur, de l'écologie, du travail et Santé publique France, puisqu'un certain nombre de questions sont de leur ressort. La prochaine réunion sera organisée en mars ou début avril.

Le fait que nous ayons traité les questions par thème et le fait que nous sommes suffisamment avancés nous a amenés à penser qu'il était temps de réfléchir à la question d'externaliser les résultats de ce travail et les réponses aux questions avec l'objectif d'être suffisamment attractifs pour, nous l'espérons, être consultés en dehors d'une situation de crise. C'est la raison pour laquelle nous avons entamé des échanges avec la direction de l'information, de la communication et des usages numériques de l'ASN.

Bernard DOROSZCZUK

Merci beaucoup, Madame Luccioni. Je vous propose, compte tenu de votre dernière slide qui nous y invite, à ce que nous parlions immédiatement des conditions de diffusion du questions-réponses et de validation des premières réponses. Ensuite, nous prendrons des questions sur l'ensemble des travaux de ce groupe santé.

b. Propositions de diffusion du « questions-réponses »

Céline ACHARIAN

Je me suis permis un petit zoom arrière dans la mesure où, au CODIRPA pour la direction de la communication, de l'information et des usages numériques de l'ASN, mais aussi pour l'ensemble des professionnels de la communication avec lesquels nous travaillons sur les différents sujets, cela amène à penser les choses en système et à penser en système ce que nous disons aux professionnels, ce que nous disons au grand public, ce que nous préparons maintenant et ce que nous préparons pour plus tard.

J'en viens à l'idée que la communication sur le post-accidentel est faite de beaucoup d'anticipation et de beaucoup d'humilité. Dans toutes les commandes qui sont adressées aux professionnels de la communication, que ce soit pour accompagner l'élaboration du site SIPAN, que ce soit pour les questions-réponses aux professionnels, pour les fiches à destination du grand public, il y a deux commandes. Comment partager maintenant ? Comment élaborer ensemble ? Comment le faire avec un public un tout petit peu plus large que vous ? C'est communiquer avec des publics qui sont déjà avertis parce que faire le travail d'aller chercher des publics non avertis avec ce sujet qui est extrêmement complexe et pas désirable en lui-même – je pense que vous vous en doutez –, ce serait assez vain comme démarche. En revanche, élargir en tache d'huile le cercle des parties prenantes, des personnes concernées et impliquées dans ce sujet, partager, échanger, ce que peut faire la communication, c'est venir en appui de votre travail pour sensibiliser, préparer, outiller les acteurs locaux et les

professionnels que nous considérons comme référents dans les territoires concernés. C'est aussi préparer pour le lendemain d'un jour de crise des contenus pour qu'ils soient accessibles au plus grand nombre et utilisables immédiatement le jour où nous en aurions besoin. Cela veut dire deux commandes, deux objectifs, deux stratégies, à court terme, au sein d'une communauté CODIRPA élargie ou que nous tendrions à élargir.

Il conviendrait de soutenir l'effort de réflexion collective et de favoriser la mise en commun, le partage. C'est un peu ce que nous faisons déjà et c'est vers cela que nous avons fait évoluer le site SIPAN avec l'idée d'entretenir le feu sacré dans les communautés des gens qui travaillent déjà sur ces sujets, d'y attirer de nouvelles personnes qui sont dans des situations similaires dans d'autres territoires. Cela se fait dans une logique d'animation de communautés. En outre, il y a le long terme, ce pour quoi nous nous réunissons aujourd'hui sur la partie communication, des questions-réponses et des fiches grand public du GT qui va parler juste après, qui vont être préparées dans une logique de plus long terme, avec des contenus de référence, en leur garantissant un maximum de pérennité pour qu'ils soient accessibles et disponibles au moment M.

Cela demande beaucoup d'humilité pour les rendre accessibles au moment M. Si nous avions parlé en 1989, nous aurions tout misé sur cet outil qui était MAGNUC, qui était décrit dans le rapport annuel du SCSIN en 1989, comme un outil qui assurait la permanence des contenus, leur disponibilité pour 16 personnes en même temps. Il permettait de recevoir 250 à 500 appels par semaine. C'était présenté, y compris à l'AIEA, comme un outil innovant et d'avenir. Je pense que si nous avions tout misé sur des contenus CODIRPA en ligne sur le 3614MAGNUC, aujourd'hui, nous serions assez embêtés. Cela m'invite à dire qu'il faut penser aujourd'hui à des contenus génériques et à la matière première élaborée jusqu'au dernier moment, c'est-à-dire des contenus textes élaborés comme des textes, sans penser forcément leur format de sortie, mais calibrés, balisés, des images sourcées avec leurs métadonnées, et penser ces choses comme des bases de données liées. Tout cela doit être susceptible d'être transposé assez facilement dans les formats Web standard, mais aussi d'en être retiré pour être injecté ailleurs, si nous en avons besoin.

Finalement, vous faites le travail le plus difficile. Elaborer les réponses aux questions, c'est le plus dur. Après, il faut que la forme que nous leur donnons puisse être réversible. C'est aussi un des principes auxquels nous sommes assez attachés. La réversibilité, c'est de récupérer les contenus sources et de pouvoir les injecter dans d'autres types de format et d'autres types de canaux. Ces contenus simples, clairs et concis, c'est ce à quoi vous arrivez en ce moment. Les questions ne sont souvent pas faciles. Les personnes autorisées à répondre à ces questions sont nombreuses. Néanmoins, en un paragraphe, en général, on obtient la réponse qu'on aurait souhaité en non-initié.

Les réponses modulaires, c'est aussi ce que vous avez choisi, des FAQ, des fiches, de telle sorte que nous puissions là aussi les articuler en bases de données liées. Il convient d'ordonner, c'est-à-dire baliser, « tagger », les bases de données pleines de mots-clés, de métadonnées, de telle sorte qu'elles soient surréférencées le moment venu quand on les cherchera grâce à quelque chose qui sera rempli d'intelligence artificielle, d'algorithmes de tri. C'est pour les professionnels relais, mais aussi pour le grand public. Cela fonctionne pour les deux. Ce que je dis là vaut aussi pour la fin du GT « population ».

Dans cette optique de fabriquer des contenus génériques, il faut avoir beaucoup d'attention sur le fait que vous êtes un collectif capable de multiples répercussions. Plus le contenu est générique, plus tout le monde va pouvoir l'embarquer et plus nous allons pouvoir le rendre disponible le jour J par des voies multiples. Cela veut dire penser le dispositif complet et la relation qu'il y a entre des contenus que nous rendons disponibles pour des professionnels et des contenus que nous rendons disponibles pour le grand public. C'est penser la complémentarité et parer à toute éventualité avec des contenus dont des contenus papier que nous élaborerons quand nous aurons la somme complète. C'est ce que nous avons prévu dans un deuxième temps : des réponses aux questions et des fiches préparées.

Il convient, en outre, de se réparer à une action collective de diffusion le moment venu, c'est-à-dire se préparer à se coordonner – c'est aussi mon point final – entre l'IRSN et l'ASN, et l'ensemble des personnes qui sont autour de la table, à répercuter de façon plus visible et de façon événementielle des contenus vers lesquels nous pourrions flécher de façon positive. C'est organiser aussi la redondance numérique et le portage collectif. Chacune des entités ici présentes possède un site, des médias, des vecteurs de communication vers des publics qui sont des corps constitués, qui sont des institutions. Ces contenus, plus ils sont génériques, plus nous

pouvons les embarquer chacun, plus nous pouvons flécher vers ces contenus. Plus ils sont référencés, plus le moteur de recherche, lui-même, ira flécher vers la réponse à la question authentifiée par l'ensemble de vos signatures. Il faut organiser la répétition. Il faut organiser la syndication de contenus et organiser cet effort collectif de référencement en liant nos contenus les uns aux autres. Actuellement, c'est cela qui permet de remonter dans Google, par exemple : être connectés les uns aux autres et flécher des sites, des liens entrants et sortants entre nos différentes vitrines numériques. L'idée, c'est que la FAQ des professionnels de santé soit pensée comme une base de données. Le format standard universel du Web porté par le W3C, c'est le HTML5. Ce sont de petites balises et du contenu texte. C'est tout bête. Nous l'avons fait nous-mêmes pour transformer avec l'IRSN l'exposition en panneaux de bois en un format numérique. Nous avons codé cela. C'est extrêmement simple. C'est devenu un contenu numérique accessible référencé susceptible d'être interrogé depuis les moteurs de recherche. C'est bien ainsi qu'il faut penser ces contenus auxquels vous travaillez aujourd'hui, les penser dépouillés de tout artifice dans un premier temps et les penser modulaires. Il y aura du texte et de l'image pour soutenir la compréhension de ces textes, de l'articulation logique. Néanmoins, tout cela, c'est pensé d'abord comme une base de données dans laquelle on cherche. On cherche dans l'urgence, donc on doit trouver vite.

Le multipositionnement, j'en ai parlé. Vous avez tous des sites. Le site post-accidentel est une vitrine. Nos sites institutionnels en sont une autre. Le site distribution iode est un site événementiel, mais qui reste ouvert, y compris entre deux campagnes de prédistribution de comprimés d'iode sur lesquels il y a toujours ce guichet avec de l'information. Il faut que ce soit là aussi. Je cite aussi le site de vulgarisation IRSN, dont je parlais, qui peut avoir un prolongement vers le post-accidentel, puisque les contenus sont assez homogènes. Cette disponibilité des ressources, nous devons la rendre aussi physiquement dans des lieux spécifiques liés à la crise. Je sais qu'on dissocie la crise et la gestion du post-accidentel. Néanmoins, il faut que nous trouvions des versions physiques de ces contenus quand nous aurons élaboré l'objet physique (papier, classeur), dans les centres de ressources, dans les centres d'urgence, les PC communication, dans les CLI, dans les mairies. Vous pensez tous à plein de lieux physiques dans l'environnement des installations nucléaires où nous pourrions avoir besoin de ce document, ressources parmi d'autres qui figurent H24 et qui sont consultables en cas de besoin. Il faut aussi préparer à froid aujourd'hui quelle force de frappe nous pourrions avoir collectivement si nous devons flécher tous ensemble vers des réponses aux questions les plus couramment posées dans un contexte post-accidentel.

Je vous explique que je ne fais pas de dessin, parce que nous pensons justement une transposition parmi d'autres. La version base de données avec textes, images et moteur de recherche puissant est une façon de vous décrire l'objet, mais finalement, des manifestations, il peut y en avoir plein. Ce que vous avez fait déjà, c'est élaborer et valider ensemble ces contenus. C'est plus difficile. Après, nous leur donnerons vie de toutes les façons qu'il est possible pour qu'ils soient accessibles. Je ne crois pas au site vers lequel tout le monde irait naturellement, que nous construirions aujourd'hui, qui dormirait pendant 15 ans et qui ressortirait sans que personne n'y ait fait aucune activité ni ajouté aucun contenu. Je crois plutôt à une dimension de répétition et de partage collectif de ces contenus.

Bernard DOROSZCZUK

Merci beaucoup, Céline, de cette présentation. Vous avez posé un certain nombre de questions et vous êtes engagés sur des principes sur lesquels nous reviendrons à la fin de la troisième présentation que va faire Jean-Luc sur les travaux de ce groupe. Je retiens que vous avez clairement mis en évidence les conditions de succès de la diffusion. Le mot clé, c'est « collectif », tous ensemble. Partant de ce constat, il faut vraiment se poser la question de comment travailler tous ensemble sur cette diffusion. Nous en parlerons ensuite au moment de la discussion ouverte. Nous terminons sur cette séquence GT santé par la validation des premières réponses.

c. Validation et publication des premières réponses

Jean-Luc GODET

La question de la validation, il faut que nous l'abordions. Je voudrais faire un petit commentaire. Le CODIRPA, nous l'avons créé en marchant. Sur ce sujet, vous avez remarqué le long travail. Je crois qu'il est assez exemplaire de l'esprit du CODIRPA. Nous sommes partis doucement avec des acteurs locaux. Nous arrivons aujourd'hui à aborder des questions de communication que jamais le CODIRPA n'avait examinées. Je pense que nous avons vraiment franchi une étape. Je le dis parce que quand en fin de matinée nous allons réfléchir à la façon de construire le programme 2019-2023, l'aspect qu'a évoqué Céline me paraît être un des points nouveaux

extrêmement importants sur cette dimension information-communication. Je voulais faire ce petit rappel historique. C'est franchement un très beau travail. Le suivant qui sera présenté est également un très beau travail. C'est vraiment l'esprit CODIRPA.

La question de la validation, je voulais l'aborder parce que, traditionnellement, les anciens se souviennent que les rapports des groupes de travail étaient validés en séance plénière. En l'occurrence, il faut une certaine validation. Vu le travail qui a été fait, le dialogue qu'il y a eu entre experts, entre experts et professionnels de santé, le travail du groupe de travail, je pense que lorsque nous allons mettre ces fiches pour validation, il faut que chacun d'entre vous s'attache au fond. Si vous repérez sur une fiche un vrai problème de fond qui vous aurait échappé – cela peut arriver –, par exemple une incohérence avec un point de doctrine, il faut nous le dire. Peut-être faudrait-il un débat en séance parce qu'il y a un vrai sujet. En revanche, je ne pourrai pas vous empêcher de faire une remarque pour changer tel ou tel mot. Toutefois, je pense que le groupe de travail qui sera chargé au final de valider ces fiches aura une certaine latitude pour dire s'il prend ou non cette remarque rédactionnelle. La validation, c'est dans l'esprit du CODIRPA. Cela passe en plénière donc il faut une validation. Attachez-vous au fond. Faites des repérages des points vraiment de doctrine qui seraient problématiques. Sur la forme rédactionnelle, je ne peux pas vous empêcher de faire des commentaires, mais le GT jugera si cela amène un plus. Je ne souhaiterais pas que cela reparte dans les comités locaux. Sinon, cela devient une usine à gaz. Une validation, oui, mais avec ce commentaire. Dans le message que nous vous communiquerons lorsque nous vous adresserons toutes les fiches qui sont déjà extrêmement avancées, nous préciserons ce point-là. J'espère que cette méthode ne vous choque pas, mais je voulais quand même préciser ce point.

Bernard DOROSZCZUK

Merci de ces précisions. Nous ouvrons la discussion sur l'ensemble des trois présentations qui viennent d'être faites.

Marie-Paule HOCQUET-DUVAL (CLCV)

C'est une remarque. Je suis toujours surprise de voir que les associations et le grand public sont les derniers nommés. Par exemple, avec ce projet, on dit qu'on va travailler avec les professionnels et le grand public. Or je vous mets au défi de rencontrer des gens qui ne sont pas au courant, élus, techniciens, etc., qui savent répondre à des questions basiques par rapport aux nucléaires. Je trouve qu'il faudrait d'abord faire avec le grand public. Les questions que les médecins ont posées, ce sont les questions du commun des mortels. N'importe qui se pose ces questions-là. Après, au niveau médical, il y a un plus par rapport à leur travail, mais au départ, ce sont des gens comme tout le monde. Cela m'embête vraiment qu'on mette toujours grand public à la fin, alors que le grand public, c'est tout le monde. Je trouve qu'il faudrait réfléchir à cette question-là. De toute façon, vous allez contacter des élus. Il faudra commencer à raconter ce qu'est l'IRSN, l'ASN, le nucléaire. Ce sont des habitants comme nous. Ils n'y connaissent rien si ce n'est pas dans leur travail. Je fais partie du grand public. J'ai appris en venant aux différentes instances, mais c'est difficile à communiquer. Tout le monde est grand public.

Un deuxième point me frappe toujours aussi. Là, on parle comme si tout allait bien. On a l'informatique. Après un accident, cela va être long avant de pouvoir utiliser toutes les techniques et les machines. Là aussi, je pense qu'il faut mettre l'accent sur le papier. Evidemment, il ne faut pas tirer des tonnes de documents qui vont rester dans une armoire. Cependant, cela rejoint ce que je demande depuis le début. Il faut réunir les habitants et les informer. Même si nous ne sommes pas des spécialistes, nous ne sommes pas plus bêtes que d'autres. Nous savons comprendre si on nous explique. Je suis persuadée que, malheureusement, s'il arrive quelque chose, le comportement des gens sera différent si on a bien expliqué avant ce qu'il faut faire, ne pas faire et les enjeux.

Enfin, on ne parle jamais de ce qu'il se passe au moment de l'accident. Il faudrait un jour savoir ce qu'il se passe au moment de l'accident. On dit que c'est le gouvernement, mais le gouvernement, c'est quand même nous aussi.

Bernard DOROSZCZUK

Je ne sais pas s'il y a des réactions sur ces interventions. D'une certaine manière, vous avez fait le lien entre les travaux du GT « santé » et les travaux des groupes que nous avons présentés précédemment notamment sur le

GT « sensibilisation ». Bien évidemment, les travaux du GT santé seront aussi un des éléments possibles à exploiter à l'occasion de la sensibilisation des populations.

Jean-Claude AUTRET

Sur la première présentation qui nous a été faite par Karine, c'est plutôt une information, je leur conseille de se rapprocher du médecin, Madame Bara, du pôle nucléaire de Cherbourg qui nous a présenté en CLI de Flamanville le registre des cancers de la Manche. A cette occasion, elle nous a dit qu'elle envisageait sérieusement de recontacter Jean-François Viel par rapport aux travaux qu'il avait conduits dans les années 90 dans le nord Cotentin, travaux qui vont parler à bon nombre d'entre nous ici. La présentation du registre était assez édifiante. Par contre, j'ai été assez étonné du fait que la question se pose de savoir s'il faut externaliser ou non les résultats du groupe de travail et comment on les externalisera.

Catherine LUCCIONI

Il était évident que les résultats de ce GT allaient être externalisés. La question portait plutôt sur la manière. Quels sont les outils de vecteur ? Il n'a jamais été dans l'idée de restreindre cela au groupe de professionnels de santé qui participaient autour de la centrale de Civaux. D'ailleurs, une première phase de test est envisagée. Eux-mêmes le testent sur leurs relations professionnelles pour voir dans un premier temps comment c'est perçu par les autres professionnels de santé. La question ne portait pas sur le fait de savoir si nous allions ou pas externaliser, c'était : quels sont les meilleurs outils de diffusion des travaux du GT ?

Jean-Claude AUTRET

Je te remercie. Cela me permet d'embrancher sur le même thème pour la deuxième présentation qui a été faite. Je ne vais pas paraphraser ce que vient de nous dire Marie-Paule. Je vais juste reprendre deux notions qui ont été employées. Les « parties prenantes », avec un peu d'ironie, je me demande si ce sont celles qui gagnent leur vie avec la conduite de ces travaux ou – à défaut d'être « et » –, ceux et celles qui vont potentiellement avoir les deux pieds dedans si un problème arrive. Quand pose-t-on avec les populations le problème qu'ils vont rencontrer plutôt que d'essayer de le poser pour eux en travaillant énormément sur le comment ? A été employé aussi le terme de « jour J » pour l'accès à cette base de données. Je voudrais quand même vous rappeler que depuis 2002, les groupes de travail se suivent sans pour autant accoucher, du moins au niveau de ceux qui seraient potentiellement affectés au niveau des territoires. Sur la dernière partie de l'intervention – Jean-Luc, ce sont probablement des choses que nous nous sommes déjà dites et certains trouveront que je rabâche au niveau du CODIRPA –, il posait les réactions sur des problèmes de fond en les mettant en lien avec la cohérence. Est-ce que cela doit se faire aux dépens du sens ?

Jean-Luc GODET

La question est posée. Faisons l'exercice de la mise en ligne de ces documents et attendons de voir les retours qu'il y aura sur ce sujet.

Catherine LUCCIONI

Cela répond un peu à la remarque faite par Marie-Paule. Les professionnels de santé, quand ils ont identifié des questions, nous voyons bien qu'il y a d'une part les questions qu'ils se poseraient eux-mêmes comme personne impactée par un accident nucléaire parce qu'une grande partie des questions porte sur : qu'est-ce que je fais ? Qu'est-ce que je mange ? Il y a des questions qui sont plus pour les professionnels de santé : est-ce que je conseille de l'iode ? Comment est-ce que je nettoie mon cabinet médical ? Cependant, une grande partie, ce sont vraiment des questions qu'ils se sont posées en tant qu'habitants qui seraient impactés. Ils ne sont pas arrivés avec la casquette « professionnel de santé » uniquement.

Jean-Claude AUTRET

Le professionnel a quand même un prisme. Si je reprends ce que disait Marie-Paule tout à l'heure, je résume sa question en quelques mots : pourquoi eux d'abord ? Au Japon, ce sont les premiers à être partis.

Jean-Luc GODET

Quand nous avons créé cette action-là en 2015, nous nous étions dit que c'était lié au centre d'accueil et d'information du public, que nous allons rebaptiser différemment prochainement. Dans ces CAI, des personnes sont chargées d'apporter des éléments de réponse à des habitants qui ont été soit éloignés et qui reviennent, soit qui ont été mis à l'abri et qui vont rester sur place. Comme l'a dit Marie-Paule, ces personnes auront beaucoup de questions. Nous sommes partis sur cette idée qu'il fallait trouver des professionnels de santé localement. Nous avons pris Poitiers parce que Civaux n'est pas loin. Nous avons pris des professionnels de santé locaux en les mettant dans cette situation : vous seriez dans le CAI, vous devriez répondre à des personnes « victimes » de l'accident. Pourquoi les problèmes de santé ? Parce que c'est parti avec cette idée-là.

Par ailleurs, pour répondre à Marie-Paule, il me semble qu'avec ce que nous préparons et que nous mettons à disposition – et c'est ce qu'a dit Céline – tous les éléments qui seront accessibles, je serais ravi que localement, une CLI ou un groupe local s'en saisisse et qu'il y ait des discussions locales avec les personnes concernées. Nous n'en restons pas là. C'est de l'initiative locale territoriale. Ce n'est pas l'ASN qui va décider : ici, il faut faire un débat, là, il ne faut pas faire un débat. C'est vraiment la vie associative locale, soit avec les CLI, soit à côté. Il faut s'emparer de ce sujet. S'il y a ces réunions locales en utilisant ces matériaux qui sont mis à disposition, nous aurons rempli l'objectif d'une diffusion de cette information et de créer de la discussion localement. Après, il peut y avoir des retours. C'est l'avenir. C'est ainsi que je vois cette mise à disposition avec l'externalisation des travaux du groupe pour qu'ils puissent être utilisés localement soit dans le cadre de projets territoriaux, soit dans le cadre de réunions locales avec des groupes de personnes très concernées puisqu'elles seraient les premières victimes d'un accident nucléaire.

Thierry SCHNEIDER

Je voulais revenir sur un questionnement. J'ai bien vu le rôle du GT « santé » qui a bien été d'identifier un certain nombre de questions qui seraient posées aux professionnels de santé et d'apporter des éléments de réponse. Un point m'interroge. Je ne sais pas à quel endroit c'est vraiment abordé. C'est toute la question de la surveillance ou du suivi sur le long terme. Tu as mentionné, Catherine, le point sur la nécessité d'identifier les pathologies. La question qui va se poser sur le long terme, localement, c'est quel est l'effet de l'accident sur la santé des gens et la santé au sens large. Je n'ai pas l'impression que ce soit traité au niveau des questions-réponses que les professionnels de santé vont avoir de la population locale. Est-ce dans le rôle des professionnels de santé et est-ce que cela apparaît dans le site ou pas ? Comment diffuse-t-on de l'information sur le dispositif de suivi sanitaire qui serait mis en place ? Quel serait le rôle des professionnels de santé, mais plus largement des commissions locales d'information ou des autres acteurs locaux ? Je ne sais pas si cela se positionne dans le GT « santé » ou dans le site que tu as présenté précédemment.

Yves LHEUREUX

Sur le personnel de santé, quand nous expliquons son rôle, nous lui disons bien qu'il va accompagner les populations, qu'il va aider sur le suivi. Il va pouvoir expliquer aux populations. Il aura ce rôle local d'apporter des éléments de réponses aux populations, d'aider certainement l'ensemble du suivi médical qui pourra se faire localement. Il aura un rôle majeur dans ce sens, d'où l'importance de se sensibiliser à ces questions en amont. Cela ne répond pas complètement à ta question. Cependant, nous lui expliquons bien sa responsabilité locale vis-à-vis des populations.

Joël ROBERT (ARS Nouvelle Aquitaine – pilote du groupe local santé)

Je crois qu'il faut distinguer deux choses dans ce que nous attendons des professionnels de santé, pour répondre à la question de Thierry. D'une part, il y a les éléments de réponse en urgence à donner. C'est déjà le travail. D'autre part, je n'imagine pas aujourd'hui un accident nucléaire en France ou à l'étranger, mais qui aurait des répercussions en France, sans pour autant qu'il y ait une évaluation épidémiologique par Santé Publique France notamment. Nous sommes dans un deuxième temps. Je pense qu'il y a un continuum de résultats qui seront publiés au fur et à mesure de l'évolution. Des effets immédiats peuvent apparaître. Nous le voyons à Fukushima ou à Tchernobyl. Ce sont essentiellement des effets de santé mentale d'ailleurs, d'angoisse, d'anxiété. Petit à petit, peut-être qu'on s'apercevra qu'il y a aussi d'autres effets plus insidieux, de santé mentale, mais peut-être de santé somatique. Je crois que tout cela doit être dit, mais nous ne pouvons pas annoncer d'ores et déjà des résultats que nous n'aurons pas. L'idée des CAI – et je pense que c'était important que Jean-Luc rappelle la

genèse –, c'est que nous puissions apporter des questions de premier instant pour ne pas rajouter de l'anxiété à l'angoisse ou de l'angoisse à l'anxiété. L'idée, c'est de pouvoir répondre à cela. Je crois que nos professionnels de santé en France – mais j'ai cru comprendre qu'à l'étranger, c'est un peu la même chose – ne sont pas armés aujourd'hui pour faire cela. Le mandat que j'avais reçu, c'était celui-ci et uniquement celui-ci. Après, l'épidémiologie se mettra en place. Les CAI qui vont évoluer – et j'espère qu'ils vont évoluer au moins en termes de terminologie – ont aussi pour but de faire de l'orientation. Ce ne sont pas des cabinets de consultation. A part la CUMP, la cellule d'urgence médico-psychologique, qui peut être positionnée, puisque dans les premiers instants, il pourrait y avoir des phénomènes d'angoisse forte, pour moi, le CAI n'est pas un cabinet de médecins. Il a simplement de l'information généraliste à l'ensemble de la population, y compris – et je suis d'accord avec Marie-Paule – aux professionnels de santé pour les remettre à niveau sur ce à quoi ils vont être confrontés.

Catherine LUCCIONI

Juste un point de détail, il y a effectivement des questions qui seront soumises à Santé Publique France et qui ont plus trait à ces aspects-là.

Bernard DOROSZCZUK

Je vous remercie. J'ai l'impression qu'il y a trois sujets que nous avons évoqués au cours de cette discussion. Tout d'abord, il y a le travail à poursuivre d'élaboration des réponses aux questions qui ont été identifiées et de validation de ces réponses sur le fond. C'est le groupe de travail qui est en charge de le faire. Jean-Luc Godet a expliqué la consultation qui sera faite sur les propositions de réponse de telle manière à ce que l'ensemble du CODIRPA puisse se prononcer sur le fond, sur les propositions de réponse. C'est le premier travail.

Ensuite, il me semble qu'un deuxième sujet a été évoqué au cours de la seconde présentation. C'est celui de la diffusion. Comment diffuser ensemble ? Je pense que c'est un point important. Nous avons bien mis en évidence le fait que ce n'est pas un acteur seul, avec son outil, qui sera chargé de la diffusion et que, pour que ce travail soit un véritable succès et qu'il y ait un accès le plus large possible, il faut réfléchir à comment diffuser ensemble et comment partager cette information pour que d'autres publics que ceux qui sont ciblés initialement dans le travail GT « santé » puissent avoir accès également à ce contenu. Je serais plutôt d'avis, si le CODIRPA en est d'accord, que ce point soit approfondi peut-être avec un sous-groupe que Nadine pourrait piloter de l'ASN, mais avec des représentants du CODIRPA qui sont eux-mêmes impliqués dans la diffusion de l'information sur leur propre site, de leur propre association. Comment diffuser ensemble et comment, pour répondre à la question qui a été diffusée tout à l'heure, disposer d'un dispositif qui soit suffisamment résilient en situation de crise ? Faire fonctionner des outils de communication lorsqu'on est en situation de crise, cela peut ne pas être, comme nous l'avions imaginé, les réseaux sociaux et la téléphonie qui pourra être elle-même perturbée. C'est une question qui peut se poser : comment diffuser ensemble et comment partager ? Un petit sous-groupe pourrait y réfléchir et nous présenter les résultats de ses réflexions en CODIRPA plénier ?

Le troisième sujet, c'est celui de l'élargissement des questions-réponses qui étaient centrées initialement sur la thématique de la santé. Là, nous renvoyons au groupe support de sensibilisation qui lui-même a prévu d'apporter un certain nombre de réponses à travers le site qui sera mis en place. Il convient d'organiser un lien entre ces deux travaux pour ne pas travailler en vase clos et enrichir la diffusion.

Je pense que ce sont les trois sujets qui ont été évoqués. Si vous en êtes d'accord, nous pouvons conclure de cette manière.

Je vous propose que nous passions à la restitution des travaux du GT « population »

4. GT « Population »

a. Avancement du GT guide pour les populations

Anita VILLERS

Bonjour. Je viens de Lille. Je suis présidente d'une association environnement développement alternatif. J'ai participé à l'émergence des CODIRPA (je suis un pilier depuis le début !) et à la première rédaction des guides

SAGE avec le CEPN. C'est vraiment une immersion de longue haleine avec l'idée permanente de diffuser, de partager et d'essayer de rendre un peu simple une complexité très importante dont nous venons de nous rendre compte. Voilà l'avancement des travaux du GT « population » à ce jour.

C'est vraiment la situation post-accidentelle. L'accident est arrivé. Comment essayer de préparer des fiches pour que les habitants puissent avoir des réponses simples aux questions qui se posent et qui, d'ailleurs, rejoignent beaucoup les questions du GT « santé » ? Un recueil de bonnes pratiques de radioprotection à l'usage des populations impactées par le nucléaire, cela date de 2005. Je rejoins Marie-Paule. Nous avons participé toutes les deux. Nous avons beaucoup regretté qu'il n'y ait pas une version en français. A l'époque, c'était en anglais. Ensuite, cela a été traduit en russe, puis en japonais puisqu'il y a eu Fukushima. Dans la version actuelle, nous nous sommes beaucoup inspiré des retours d'expérience de Fukushima pour constituer ce recueil de bonnes pratiques pour informer et développer une culture pratique de radioprotection de manière simple et pragmatique qui apporte des réponses aux préoccupations des populations concernées.

C'est présidé par Pascal Crouail et Florence de l'ASN. Les rédacteurs sont Jean-Marc Bertho de l'IRSN, Pascal Crouail, Vanessa Durand de l'IRSN et Florence de l'ASN. Ensuite, les participants relecteurs dans les différentes réunions auxquelles nous avons assisté sont le ministère de l'Intérieur, l'Education nationale, la préfecture de la Moselle, l'ARS 86, l'IRSN et parmi la société civile, l'ANCCLI, l'association des familles rurales, la CLCV, la CLI de Marcoule et d'Orano, EDA, la Ferme du paysan, Monsieur et Madame Lepicard la Fromagerie, Yana Tretiakova et *UFC Que choisir*. Après le retour de Fukushima, Pascal nous avait apporté des guides qui avaient été faits au Japon. Par rapport à l'ensemble des documents que nous avons compilés, cela représentait un document d'une soixantaine de pages qu'il était impossible d'appeler guide. C'était vraiment un dictionnaire. C'était inexploitable. Ainsi, nous nous sommes inspirés de ces dessins qui paraissaient assez enfantins, mais qui finalement étaient très parlants. Pratiquement sans connaître la langue, nous savions de quoi il s'agissait. Sur la partie droite se trouvaient les réponses. Nous sommes partis de ces dessins et les illustrations sont en cours. Nous en verrons quelques-unes.

Il y a des fiches annexes et des fiches questions. Il y a une question, les réponses, puis, « en savoir plus ». Cela se manifeste par des fiches annexes. L'ASN, le CEPN et l'IRSN ont déjà pas mal travaillé, relu et modifié. Récemment, lors d'un groupe de travail, nous avons encore peaufiné. L'ASN parlait des illustrations. Elles sont en cours. C'est l'ASN qui financera.

Nous parlons de communication. Nous avons essayé de voir la meilleure solution pour le guide. Comme il est appelé à évoluer et à s'adapter à la situation post-accidentelle, il sera disponible en téléchargement pour s'en imprégner. Si les personnes veulent imprimer, ce n'est pas très long. Elles le peuvent. Il sera sur le site post-accidentel et le site de l'ANCCLI. Il sera adapté aux contraintes et enjeux locaux complétés avec les informations du moment pour qu'il soit le plus pertinent possible, évidemment avec l'idée qu'il soit peut-être connu en amont pour pouvoir être le mieux possible utilisé.

Il se compose de 28 fiches de deux pages avec une formulation de la question, une illustration, la réponse courte d'un expert, trois paragraphes sur la page de droite : mesures, risques, moyens de protection. C'est toujours la même configuration pour les fiches. Bien sûr, il peut y avoir l'impression de répétition, mais selon la question posée, les réponses peuvent être identiques et dans la fiche concernée, la réponse est là même. Il y a ensuite 7 annexes plus techniques pour approfondir les sujets avec des explications scientifiques, une infographie et des liens. A l'écran, vous voyez toute la connexion avec les autres sites. Les liens dont nous parlons tout à l'heure seront donc indiqués.

Voilà le contenu des fiches que nous avons essayé de regrouper plus ou moins par thème. Vous avez des informations générales, puis des informations sur les mesures avec des questions, puis sur la santé qui rappelle ce qui a été dit précédemment. Une question revient beaucoup sur l'eau. Nous avons réalisé des fiches spéciales parce la boisson, l'eau potable, cela pose beaucoup de questions. Nous avons fait deux fiches spéciales eau, puis sur la nourriture. Que peut-on manger ? Peut-on manger des fruits et légumes du potager ? Peut-on manger les produits du marché ? Bien sûr, l'eau et l'alimentation sont les points essentiels des questions que se posent les personnes qui sont concernées par un accident. Comment diminuer la contamination ? Nous avons aussi tout le volet élevage, animaux, animaux domestiques. Nous avons un thème « au quotidien ». Si on est sur place, quelles sont les bonnes pratiques pour le linge, pour le nettoyage, pour l'entretien de la maison, les déchets, les jardins

publics, les lieux de promenade, l'utilisation du bois, parce qu'avec Tchernobyl le bois contaminé pose des questions. C'est sûr qu'il y a moins de chauffage au bois chez nous, mais quand même dans des cheminées d'agrément, la question peut se poser. Je cite également les déplacements. Les fiches annexes contiennent des généralités, la mesure, des renseignements plus complets, la santé, la surveillance l'environnement, le bruit de fond radiologique, l'eau et la nourriture avec plus de détails et les informations directes, notamment les liens.

Voilà un exemple de fiche, avec un dessin très simple et la question : de quel suivi sanitaire puis-je bénéficier ? La réponse de l'expert va présenter le suivi assuré par un médecin traitant. Dans la pratique, nous avons les examens médicaux, le suivi et les lieux où se renseigner avec la référence au CAI, et « pour en savoir plus ». Vous avez des réponses à des questions pratiques, comme faire la lessive, se baigner dans sa piscine. Pour essayer d'être simple et synthétique, cela a été beaucoup remanié et rediscuté au mot près. Dans la pratique, nous avons relu beaucoup et nous avons essayé de trouver ce qui faisait consensus entre tous par rapport à la question posée. Nous retrouvons « pour en savoir plus » dans les fiches annexes. Le linge, c'est sans doute une préoccupation féminine ! Cette fiche revient : le mettre dehors, le relaver. Voici un exemple de fiche annexe beaucoup plus complète avec des mesures, des renseignements plus poussés. Florence me dit que ce ne sera pas cette infographie-là, mais c'est pour montrer l'ampleur des messages, pas trop longs, mais suffisamment précis pour être intéressant et pour enseigner avec toujours les liens utiles en bas de page.

Voilà le calendrier. Ce sera finalisé. Les textes ont déjà été pas mal relus. La prochaine réunion GT « population » inclura la validation officielle des textes, puis les illustrations et les infographies. Nous avons beaucoup discuté sur l'usage du guide. Ça a été le sujet juste avant pour la communication et quel usage en faire. Il nous semblait qu'il était quand même important de le présenter et de le tester auprès de nos représentants, de nos publics, de nos adhérents. C'est incontournable avant une validation totale. Marie-Paule et moi, nous nous étions beaucoup posé la question : que faire ensemble ? Bien sûr, il y a les CLI. Au sein des CLI, ce sera évident, mais pour le grand public, je pense que ce serait quand même très important de le soumettre sur sa forme, sur son éventuelle utilité. Les questions reviendront. Surtout, il convient de savoir qu'il existe. C'est bien de le mettre sur un site et d'être prêt à l'utiliser, mais si on ne sait pas qu'il existe et qu'il peut être très accessible par chacun, c'est dommage. Nous insistons beaucoup sur ce volet de « faire savoir ». Ce serait bien que nous puissions faire nos rencontres avec nos adhérents et les personnes que nous connaissons pour que nous puissions donner un ressenti lors du CODIRPA du mois de décembre 2019 avec le guide finalisé. Il y aura peut-être des petits changements par rapport à ce que nous aurons entendu, quelque chose qui pose problème ou que les personnes voudraient vraiment changer, nous avons encore le temps de l'intégrer. Nous n'allons pas tout refaire, mais au moins des éléments auxquels nous n'avons peut-être pas pensé, bien que cela reprenne beaucoup les questions du GT « santé » et les questions « récurrentes ».

b. Discussion

Bernard DOROSZCZUK

Merci beaucoup, Madame Villers. Y a-t-il des questions ou des demandes de précisions sur cette présentation ? Vous avez souligné à la fin que les questions ou les sujets qui sont évoqués dans ces fiches recourent en partie les questions qui ont été évoquées pour les deux groupes précédents. Bien évidemment, il y a un besoin d'homogénéisation, de cohérence dès lors qu'un même sujet est évoqué à différents endroits sur la réponse qui est apportée à la question.

Anita VILLERS

Dans la présentation de Madame Acharian, c'était bien la complémentarité. Il est facile de mettre un lien et d'informer par rapport à ce qui existe, parce que c'est très important. Cela fait quand même, comme disait Jean-Claude, des années que nous essayons d'élaborer et de formuler des choses. Maintenant, nous en sommes au faire savoir et à l'usage. Le côté pragmatique, cela devient essentiel. Là, nous arrivons à une finalisation avec les complémentarités du site et de tout le travail qui est fait. Ce serait dommage que la population ne soit pas au courant de tout ce travail.

Bernard DOROSZCZUK

Plutôt que de reformuler une réponse à une même question, le lien vers un autre document est tout à fait essentiel. Cela facilitera les mises à jour.

Pascal CROUAIL (CEPN)

Je n'ai pas une question, mais une réponse. Je suis copilote du GT « population ». En ce qui concerne la cohérence entre ce qui sort du GT « santé » et du GT « population », je voudrais dire que c'est à nous, groupe de rédacteurs, d'essayer de l'assumer. Les deux corédacteurs de l'IRSN font aussi partie des personnes qui répondent aux questions qui sont émises par les professionnels de santé dans le GT « santé ». Moi-même, je suis membre du groupe experts du GT « santé ». C'est notre rôle d'assurer la cohérence. J'espère que nous assumons notre rôle.

Bernard DOROSZCZUK

Merci. Pas d'intervention particulière ? Nous verrons le produit final en décembre lors de notre réunion du CODIRPA.

Je vous propose que nous passions au point 3 de l'ordre du jour qui concerne l'évolution de la doctrine nationale post-accidentelle. Nous allons faire un point d'avancement des travaux sur l'évolution de cette doctrine et avoir une présentation générale du document vers lequel nous convergeons, je pense.

III. Propositions d'évolution de la doctrine nationale post-accidentelle**1. Avancement des travaux sur l'évolution de la doctrine nationale post-accidentelle****Jean-Luc GODET**

Merci, Florence pour la projection de ce diaporama. J'ai prévu quelques slides pour vous faire un rappel un peu historique des travaux du CODIRPA sur cette question de la doctrine. Ce n'est pas inutile vu que nous aurons à réfléchir aussi à l'évolution du CODIRPA, notamment pour les nouveaux arrivants. Voici un récapitulatif des actions que nous avons engagées en 2018 et les principales conclusions du CODIRPA du mois d'octobre. Ensuite, je vous présenterai une synthèse de ces recommandations, compte tenu des observations que nous avons reçues au cours du mois de février. Le troisième point sera vu un peu plus tard dans la matinée.

En rappel historique, nous pouvons considérer qu'il y a eu un CODIRPA 1. Aujourd'hui, c'est le CODIRPA 2 et demain, ce sera le CODIRPA 3. Le CODIRPA 1, c'est la période 2005-2012. L'ASN travaille dans le cadre d'une directive interministérielle qui précise ses missions dans le champ du post-accident. A partir de 2005, avec celui qui deviendra le premier président de l'ASN, André-Claude Lacoste, nous avons eu l'idée de créer un groupe de travail. Ensuite, nous l'avons appelé commission, mais cela restait un groupe de travail. Son caractère pluraliste est à souligner dès le départ. Il est composé d'administrations locales et nationales, d'experts institutionnels, d'exploitants, de représentants de la société civile, mais également des collègues d'autorités étrangères qui ont accepté de nous rejoindre. Au départ, il n'y avait pas autant de monde. Petit à petit, le CODIRPA s'est élargi. Environ 300 experts ont travaillé sur les premiers éléments de doctrine, avec des groupes de travail thématiques. J'en ai dénombré jusqu'à 13. C'était extrêmement actif. Les sujets étaient très techniques. Ils sont énoncés dans le transparent. Tous ces groupes, après la validation en plénière, ont produit des rapports qui sont accessibles sur Internet. C'est déjà la mémoire du CODIRPA.

A partir de ce travail thématique, nous nous sommes dit qu'il fallait faire du transversal. Nous avons alors créé des commissions transverses pour nous intéresser à la période dite de transition et à la période de long thème. A partir de ces travaux, nous avons pu élaborer une doctrine. J'ai rappelé que, par le passé, nous avions une sorte d'ambition de faire connaître nos travaux à l'international. Nous avons organisé deux séminaires, un en 2007 à Paris, le deuxième toujours à Paris en mai 2011, soit quelques semaines après l'accident de Fukushima. Nous avons fini par publier les doctrines, même si ce mot est un peu un raccourci. Ce sont des éléments de doctrine. Les premiers éléments de doctrine ont été publiés en novembre 2012, accompagnés d'un avis de l'ASN qui est

aussi sur le site Internet. L'ASN, qui travaillait dans le cadre d'un mandat du Premier ministre, a adressé un courrier au Premier ministre pour rendre compte de son travail et transmettre ces fameux éléments de doctrine.

Concernant le CODIRPA 2013-2019, avec l'accident de Fukushima, nous n'avions pas eu le temps de tirer le retour d'expérience de cet accident majeur. Forcément, le CODIRPA 2 allait être fortement imprégné de ce retour d'expérience, même si aujourd'hui le sujet n'est pas clos. Il y a encore à en tirer des leçons dans les années à venir. Ce qui est important, je pense, pour le CODIRPA, c'est une sorte de reconnaissance du côté du gouvernement. Finalement, la transmission qui avait été faite de ces éléments de doctrine a permis que le nouveau plan national de réponse à un accident nucléaire ou radiologique majeur qui a été mis en ligne en 2014, sous l'autorité du SGDSN, intègre des éléments de la doctrine post-accident et notamment du zonage. C'est pour cela que je voulais évoquer ce sujet. J'ai relu récemment ce document que je vous invite à regarder si vous ne le connaissez pas, qui est très pédagogique. Dans les fiches actions, le zonage apparaît très souvent. C'est un des points clés.

Nous avons poursuivi les travaux REX Fukushima. Ces éléments de doctrine ont également été testés régulièrement dans le cadre d'exercices nationaux. Nous nous sommes aperçus que ce n'était pas si simple que cela. Des difficultés d'application existaient. Il fallait aussi tirer le retour d'expérience des exercices nationaux. Nous avons décidé de créer des groupes de travail pendant ce CODIRPA 2, un groupe « déchets » qui n'a pas encore rendu ses conclusions, mais il faudra qu'il aille jusqu'au bout de son travail. Sur la question des biens non alimentaires, un travail a été engagé, mais je pense que nous ne sommes pas allés jusqu'au bout. Sur le milieu marin, nous avons créé le groupe, mais il ne s'est pas encore réuni. Nous attendons une expertise de l'IRSN qui est imminente. En revanche, nous avons beaucoup travaillé sur la question des rejets de longue durée puisque les premiers éléments de doctrine avaient été établis à partir d'un rejet court. Fukushima nous montre que les rejets peuvent durer longtemps. Je remercie l'IRSN d'avoir scénarisé des rejets de longue durée, sur 15 jours. Nous avons travaillé collectivement sur ces rejets de longue durée pour essayer de voir comment cette doctrine 2012 résistait à l'épreuve d'un scénario plus compliqué. En outre, il y a tout le travail qui a été présenté ce matin qui est extrêmement important – je l'ai dit tout à l'heure – sur l'implication des parties prenantes avec tous les documents qui ont été présentés aujourd'hui, qui est à signaler.

J'en viens au point de doctrine. C'est une version japonaise. Ces éléments de doctrine ont été traduits en russe, en japonais, en anglais et en français. Je ne sais pas si nous irons jusque-là sur le site. En tout cas, nous avons eu cette ambition. Je voulais le rappeler. Je ne le lis pas tous les jours. Ce n'est pas ma bible ! On l'appelle le guide vert au sein de mon bureau. Cependant, j'ai quand même relu certains passages. Je vous invite, si vous n'êtes pas encore familiers avec ce document, peut-être pas forcément de tout lire, bien que ce soit très instructif, mais de lire la première partie sur les objectifs, les principes et les principales actions et « I : actions à mettre en œuvre ou à engager à la sortie de la phase d'urgence ». C'est en plein dans le champ de notre réflexion actuelle. Compte tenu de ce que nous aurons décidé aujourd'hui ou dans les quelques semaines à venir, il faudra enclencher un processus de mise à jour de ce document pour arriver à une V2. Comme vous le verrez tout à l'heure, il y a quand même des changements en termes de doctrine. Je voulais vous le rappeler. Pour être clair, doctrine 2012, rejets courts, mise en place immédiate du zonage post-accidentel à la fin des rejets avec les trois périmètres : périmètre d'éloignement, zone de protection de la population, zone de surveillance renforcée des territoires (ZST). Ce sont les trois périmètres que nous mettons en place à la fin des rejets. C'est ce qui va être un peu secoué avec la nouvelle doctrine dont nous allons parler dans quelques instants, et dont nous parlons déjà depuis quelques mois. A l'écran, vous voyez une illustration de ces zonages.

Qu'avons-nous fait comme travail depuis sur ce sujet-là ? Voici un petit récapitulatif. Une expertise de l'IRSN avait été présentée en janvier 2018. Je remercie l'IRSN parce qu'ils nous ont permis, en partant d'une proposition, de travailler. A partir de cela, nous avons décidé de mettre en place un groupe. Nous voulions qu'il soit restreint, mais il a eu un tel succès que la liste des participants est impressionnante. Il s'est réuni trois fois. Un rapport a été établi et présenté au CODIRPA du mois de juillet. A partir du mois de juillet, nous avons décidé qu'il fallait enclencher un mécanisme de consultation avant de complètement conclure. Il y a eu des présentations des éléments de ce rapport dans différents comités : le HCTISN, l'ANCCLI, le groupe permanent GPRADE de l'ASN en septembre et octobre. Nous sommes revenus devant le CODIRPA au mois d'octobre et nous avons eu une discussion extrêmement intéressante. Néanmoins, nous n'avons pas pu conclure au mois d'octobre parce qu'il y avait encore des questions où, visiblement, il n'y avait pas forcément le consensus. Entre

temps, j'ai eu une réunion avec mes collègues du ministère de l'Intérieur et du SGDSN au mois de décembre. Cela nous a conduits à élaborer un nouveau document qui vous a été distribué.

Ce que nous pouvons dire des conclusions d'octobre – il faut vérifier avec le verbatim et le compte rendu que nous avons adoptés aujourd'hui –, c'est que nous pouvons considérer qu'il y avait un certain consensus sur le nouveau critère de délimitation du périmètre d'éloignement, avec le passage du critère de 2012 à 2018. En 2018, nous sommes sur un critère de dose sur 12 mois dû à l'exposition externe de 20 mSv, qui fait référence à la réglementation qui a été publiée au mois de juin 2018. Quand je parle d'un consensus à confirmer, cela veut dire qu'il n'y avait pas vraiment de consensus, sur un nouveau périmètre de non-consommation des denrées alimentaires à mettre en place à la fin des rejets. Ce périmètre est quand même à décorréliser de l'actuelle zone ZST. Nous étions à peu près d'accord sur ce sujet, sachant que vous avez à l'esprit que cette ZST actuelle est basée sur le niveau maximum admissible le plus pénalisant du règlement européen. Nous avons eu le sentiment qu'une grande majorité du CODIRPA était pour ne plus utiliser ce paramètre pour délimiter cette ZST. Pierre-Franck Chevet avait conclu en disant, que si on abandonne ce paramètre, il en faut un nouveau. Il avait utilisé la formule « il faudra trouver une approche forfaitaire intelligente ». Nous en étions restés là. Je vais y revenir dans quelques instants.

Toujours sur les conclusions d'octobre. Je pense qu'il y avait consensus sur ce que nous pourrions appeler les paramètres de non-commercialisation. Attention aux mots, ils sont importants. J'indique l'abandon de la ZST basée sur le NMA. En revanche, mise en place d'une approche progressive de gestion par filière agricole réellement impactée à partir des résultats de mesure. La notion de stratégie par filière agricole impactée, c'était déjà dans la doctrine de 2012. Nous l'avons remise en avant. Si nous abandonnons la ZST actuelle basée sur les NMA, il n'empêche que très rapidement, des stratégies par filière (la filière agricole, la filière viande, la filière lait) vont se mettre en place. Sur cette approche par filière, il y avait accord. Il y a eu une discussion sur la ZPP, la zone de protection des populations, en octobre. J'ai essayé de la sauver, mais plus personne n'y croit vraiment. Il y a eu un regret de nos collègues suisses qui trouvaient que c'était une approche originale française. Il n'y a plus personne pour la défendre, même si on essayait de la rebaptiser. Tant pis ! Nous avons eu le sentiment qu'il y avait un accord pour ne plus parler de ZPP et de plutôt mettre en avant des stratégies par type d'action. Je crois que le SGDSN a beaucoup poussé dans ce sens. Nous pouvons considérer que c'est probablement acquis, mais je fais attention parce qu'il peut y avoir des retours de discussion aujourd'hui. Voilà ce que je tire de la réunion d'octobre.

Il vous a été diffusé une version le 31 janvier 2019, avec demande de commentaires pour une date qui a été fixée. Il n'y a pas eu beaucoup de réponses, mais elles étaient extrêmement intéressantes. Quatre réponses en tout ont donné lieu à des modifications rédactionnelles. Je les ai mises en vert parce qu'elles sont en vert sur le nouveau document qui a été distribué depuis. Ce que nous tirons de cette première consultation, c'est l'idée de modifier la façon de présenter le grand périmètre de non-récolte et de non-consommation. C'est une modification de la présentation. Sur le fond, il n'y a pas de difficulté particulière. En outre, il y a eu une proposition d'introduire une nouvelle recommandation 1.2 que vous trouvez dans la dernière version. La semaine dernière, nous nous sommes dit que nous avons assez d'éléments pour vous transmettre une version modifiée, ce qui a fait l'objet d'un document qui est maintenant en jaune et en vert. Le jaune, c'est ce qui résultait des modifications par rapport à octobre et le vert, ce sont les modifications depuis le mois de janvier. Ce document vous a été communiqué il y a une semaine. Là, j'ai eu beaucoup plus de réponses. Je pense que c'est parce que la date du CODIRPA approchait. Comme tout le monde, on attend le dernier moment pour réagir. D'ailleurs, j'ai eu des réactions très positives hier. J'ai eu deux contributions avec beaucoup de petites propositions d'amélioration de la rédaction. Nous verrons tout à l'heure qu'il faut faire attention : quand on change un mot par un autre, on peut créer une avalanche derrière. Il convient d'être extrêmement prudent. Il n'y a pas de modification neutre, ce que disait tout à l'heure Jean-Claude. Nous avons ainsi eu neuf réponses. La suppression de la ZPP a donné lieu à une réserve de Christophe. C'est le regard suisse sur l'approche française. Je l'ai noté parce que j'ai trouvé intéressant de vous le signaler et de citer l'auteur. Par ailleurs, je ne dirai pas qui est responsable des observations ! Néanmoins, Christophe était le seul à défendre la ZPP.

Sur la question du périmètre de suspension des produits agricoles et des produits d'élevage de plein air, à l'intérieur duquel seront également diffusées des consignes de non-consommation et de non-récolte des denrées fraîches, il y a eu une réserve. J'ai tenu à le mettre parce que le CODIRPA essaie toujours d'aller au consensus. Nous n'avons jamais voté. Nous avons toujours essayé d'aller le plus loin possible dans le consensus

réactionnel. Cependant, je pense que c'est un point important. En modifiant des rédactions, parfois, on peut être mal compris. En croyant faire bien, on ne fait pas forcément très bien. Je n'ai pas vu d'opposition à modifier le critère de délimitation de la ZST basé sur le NMA. Il y a eu également une demande pour que la référence au niveau de référence réglementaire du 1 mSv/an à terme qui est introduit par le décret de juin 2018 soit placée ailleurs. Actuellement, il est placé dans le 5.1 des recommandations. Il conviendrait de le remonter dans le 1.2. Je n'ai pas complètement tranché sur ce sujet, mais nous pourrions en reparler si vous le souhaitez. Nous avons une contribution intéressante de remplacer le CAI par le centre d'accueil de regroupement et de recensement. Je remercie Bertrand, côté ministère de l'Intérieur, qui m'a dit que ce sujet avait évolué. Si cela évolue, je pense qu'il faut que la doctrine évolue également, puisque la CAI, nous l'avions imaginée en 2012. S'il faut la rebaptiser différemment, il faut le faire. Je pense que cela ne devrait pas poser de difficultés particulières.

Par ailleurs, il y a eu d'autres modifications rédactionnelles à prendre en compte pour améliorer la précision du texte. J'ai commencé à les porter dans un document modificatif. Je ne vous l'ai pas montré avec d'autres couleurs, parce que ce serait un peu compliqué. J'ai bien une trentaine de modifications d'un mot ici ou là. Tout ce que j'ai pu analyser ou recevoir, je pense que c'était dans un processus d'amélioration du texte et de précision. Il faut faire attention au niveau des bonnes intentions. Cela peut parfois jouer des tours. Il y a des commentaires qui renvoient sur les travaux ultérieurs. Dans le document, il y a une annexe avec beaucoup d'actions à développer dans les années à venir. Nous pouvons aussi améliorer la précision de ces actions. De plus, il y a eu des remarques sur le vocabulaire. Le mot « consigne », par exemple, que nous proposons d'utiliser maintenant, ne fait pas l'unanimité. Certains le trouvent bien ; d'autres trouvent qu'il n'est pas complètement clair. La différence entre « recommandation », « conseil », « consigne », c'est un point. Il y a d'autres points de vocabulaire que nous pouvons aussi améliorer. Voilà le résultat de la consultation.

J'en viens maintenant à une synthèse sachant qu'il y a encore des points de rédaction qui sont en suspens. Ce qu'il est important d'avoir à l'esprit par rapport à la doctrine de 2012 et des points que j'en ai extraits, c'est qu'il y a six points clés, qui sont affichés dans l'introduction. C'est très fort. Le premier point clé, c'est la mise en place immédiate d'un zonage des territoires contaminés (ZPP, etc.), évolutif au cours de la phase de transition et au-delà, qui constitue une décision majeure et le cadre structurant pour la gestion des actions de protection de la population.

En synthèse, quelle est la nouvelle doctrine ? Nous pensons que nous pouvons nous affranchir de la ZPP. Cela atténue la déclaration de 2012. En outre, ce qui a beaucoup été discuté dans le CODIRPA, notamment au mois d'octobre et même au mois de juillet, c'est de mettre davantage en avant une stratégie d'action différenciée qui tienne compte de l'ampleur de l'accident, des résultats des mesurages, mais aussi de la perception de la situation par les populations. Ce sont plus des stratégies par action qu'au départ un zonage clé en main qui verrouille le dispositif.

En complément de ces stratégies d'action, il s'agit d'identifier progressivement différents territoires où seront mis en œuvre tout ou partie des actions post-accident. Sur la partie action post-accident, certains ont regretté que nous passions trop de temps sur le zonage et que nous ne parlions pas assez des actions. J'ai relu le guide vert : les actions sont très bien décrites en 2012. C'est pour cela que nous n'y sommes pas vraiment revenus. Nous avons beaucoup insisté sur le zonage. Les actions sont largement décrites. J'insiste : elles sont décrites dans la doctrine de 2012. Elles sont inscrites pour l'essentiel, au moins les actions qui démarrent à la fin des rejets lors de la phase de transition, dans le plan national de réponse à un accident majeur. Nous ne sommes pas revenus dessus. Elles relèvent des compétences sectorielles des ministères. D'ailleurs, les ministères ont eu des lettres de mission de SGDSN pour approfondir un certain nombre d'actions. Ce dispositif est en place. Dans les éléments de doctrine, nous n'allons pas revenir sur ces actions.

La slide à l'écran est importante. C'est là où il reste encore à peaufiner la rédaction pour que tout le monde comprenne la même chose. J'ai tenu à vous la présenter. S'il doit y avoir débat sur ce sujet, voilà ce que nous essayons d'écrire, mais qui n'est peut-être pas forcément compris par tous. Je cite la mise en œuvre progressive du zonage avec une modélisation ajustée par les résultats de mesure, en priorité les deux périmètres. Je parle bien des premières décisions à prendre à la fin des rejets. Les pouvoirs publics, avec le préfet et le CIC, auront à mettre en place deux périmètres : le périmètre d'éloignement des populations avec le critère de dose efficace où je pense qu'il y avait effectivement accord et le périmètre de suspension immédiate des productions maraîchères, fruitières et agricoles et la collecte des produits d'élevage de plein air – il y a une question de formulation – à

L'intérieur duquel seront également diffusées des consignes de non-récolte et non-consommation des denrées fraîches, avec une parenthèse expliquant ce que sont les denrées fraîches (les produits du jardin, les produits prélevés dans le milieu naturel, les champignons, les baies et les produits de la chasse). Concernant la non-récolte et la non-consommation, pour reprendre les formules simples que nous avons déjà entendues, qui me paraissent très bonnes, il s'agit de dire que le périmètre d'éloignement, on n'y vit pas. Ce périmètre de non-récolte et non-consommation, c'est le périmètre où on ne récolte pas et on ne consomme pas. Si je prends un exemple, la pomme reste dans le pommier. Ça fait un peu message de la résistance : les Français parlent aux Français ! Cela veut dire que la pomme qui est destinée à être consommée directement ou à être vendue sur le marché, pour l'instant, on la laisse dans le pommier. Il y a deux périmètres, pas trois ni quatre. Cela constitue en quelque sorte une extension du périmètre de non-consommation qui serait déjà prononcé en phase d'urgence, sur lequel nous avons acté les décisions déjà prises par le ministère de l'Intérieur et du gouvernement sur déjà introduire un premier périmètre de non-consommation pendant la phase d'urgence. Là, cela constitue un prolongement de cette première action.

Un point fera l'objet de travaux ultérieurs, car nous n'avons pas pu conclure sur ce sujet. Je le présente quand même parce qu'il est contenu dans le document. C'est la question de l'approche forfaitaire ou intelligente pour délimiter ce grand périmètre de non-récolte et de non-consommation. C'est un périmètre qui sera établi à partir de limites territoriales : département, commune, etc. Nous pouvons trouver autre chose, comme un cours d'eau. Il pourra atteindre, selon les scénarios, une centaine de kilomètres sur des scénarios majeurs. Si nous regardons nos voisins, certains ont pris des forfaits à 100 kilomètres. J'aurais du mal à comprendre qu'en France nous prenions un critère un peu peu de chagrin où on se retrouverait avec des difficultés que nous avons pu rencontrer au moment de Tchernobyl. Je ne refais pas l'histoire, mais c'est un ordre de grandeur pour voir de quoi nous parlons. Pour nous, je pense qu'il devrait être fondé sur une première estimation rapide de la contamination. Je prends un exemple simple. Si nous avons eu un rejet court monodirectionnel, je ne pense pas qu'il soit très pertinent de faire un cercle à 360 degrés. Il faudra au moins tenir compte de la direction du vent et de l'étendue de la contamination. Sur le critère à définir, nous sommes extrêmement ouverts. Dans le papier, nous parlons de distance, de débit de dose, de contamination de surface, etc. S'il y a d'autres bonnes idées, nous sommes preneurs. En tout cas, ce qui me paraît intéressant dans une approche française, c'est de regarder ce que font les voisins, d'avoir une certaine cohérence et de voir s'il n'y a pas de référence internationale pertinente. L'AIEA a publié. Ils ont des éléments. Il convient de créer un groupe sur ce sujet et de revenir devant le comité plénier pour dire : nous avons travaillé sur l'approche intelligence et voilà ce que nous proposons. A ce stade, le document ne prend parti sur aucune approche particulière.

Je vais rebalayer rapidement les actions parce que cela me paraît un point important. L'encadré du dessus indique : excepté la non-consommation des denrées fraîches après la levée de la mise à l'abri, la population peut vivre au quotidien en dehors du périmètre d'éloignement, sans restriction supplémentaire. C'est un point important qui a été rajouté dans la dernière version du document. C'est important parce que dans le cadre des exercices, nous nous sommes aperçus avec les préfetures que quand on commence à dire que vous pouvez lever la mise à l'abri, mais il y a ça et ça à faire, le préfet vous dit « je ferais peut-être mieux d'éloigner les populations pendant quelque temps et mettre en place les actions ». L'idée, c'est de dire qu'à part la restriction de consommation pour couper la voie ingestion, après la mise à l'abri, les gens vivent au quotidien quasi normalement. C'est l'idée qui est derrière ce message. Parmi les actions à mener, nous avons l'éloignement, le relogement, la mise en place des centres d'accueil de regroupement et de recensement des populations – je reprends la formule qui était proposée par Bertrand – la suspension de la récolte et des productions de produits agricoles et d'élevage, la diffusion de consignes de non-récolte et non-consommation des denrées fraîches, les premières actions de mesurage pour mieux caractériser la contamination environnementale.

Toujours dans les actions à mener, nous avons la surveillance des productions agricoles et des élevages, de leur gestion, cette fois-ci en tenant compte des NMA. A un moment donné, même si nous écartons au début les NMA, ils vont arriver très rapidement en termes de commerce. Nous n'avons pas le choix. Il y a un règlement. On peut être pour ou contre ce règlement européen, mais il y a des niveaux et le commerce devra en tenir compte. En outre, il y a la question des biens de consommation qui ne sont pas des denrées alimentaires. Nous ne sommes pas allés au bout du sujet. Il y aura un travail à faire sur comment gérer les produits non alimentaires contaminés. Nous avons vu avec Fukushima que les produits importés posaient un certain nombre de difficultés. Il y a un travail que nous n'avons pas pu conclure. Il faudra certainement regarder.

Par ailleurs, la question spécifique de la réduction de la contamination et des opérations de nettoyage, voire de décontamination, est soulevée. Le texte dit « mettre en place des actions ciblées de réduction de la contamination ». « Ciblées », cela veut dire sur les zones particulièrement exposées en termes de dépôt. Nous avons les parties urbanisées situées à l'intérieur du périmètre d'éloignement. C'est nouveau par rapport à 2018. En 2018, nous disions : éloignement, nous ne faisons rien. Nous mettons tous les efforts sur les communes qui sont dans la ZPP, mais le périmètre d'éloignement, nous allons l'oublier. Là, c'est une évolution. Nous disons : si nous pouvons réduire la contamination, notamment dans les parties urbanisées, il faut y aller. Cela peut peut-être permettre des retours plus rapides si les gens vivent ici et que leur travail est à l'extérieur par exemple. Ce sont peut-être des choses à regarder. Il y a une action ultérieure à mener qui sera la question du retour des populations. Ce sont les parties urbanisées situées à l'intérieur, mais aussi à proximité du périmètre d'éloignement, parce qu'à proximité du périmètre d'éloignement, vous avez quand même des doses dues aux dépôts, des doses efficaces annuelles, qui vont jusqu'à 20 mSv et décroître. Si nous pouvons réduire cette contamination là où les gens continuent à vivre, il faut le faire. Ces opérations de réduction sont également à mener dans cette partie. Pour l'objectif, nous rappelons la réglementation qui est sortie au mois de juin. L'objectif est d'atteindre, à terme – nous ne fixons pas le terme – le niveau de référence réglementaire pour la part de l'exposition liée à la seule exposition externe. Nous faisons référence au 1 mSv par an.

Toujours par rapport aux actions à mener, je souligne des actions d'information ciblées notamment sur des groupes à risque en termes de consommation et des actions ciblées pour accompagner la population sur la vie au quotidien. Tout le travail qui a été présenté ce matin vient à l'appui de ce type d'actions d'information. Je cite la mise à disposition pour les populations concernées de dispositifs de mesure. Nous avons ainsi repris une des propositions qui avait été faite. Il y a également une action spécifique d'information et d'accompagnement en direction des entreprises sur les risques pour les travailleurs. Avec le ministère du Travail, nous avons une problématique. Vous avez un niveau d'exposition ambiant. Aujourd'hui, il existe du fait des rayonnements naturels. Demain, ce serait rayonnements naturels plus radionucléides artificiels. Cela pose une question particulière en termes de gestion de risque pour les employeurs. Là, il y a un sujet, mais que nous renvoyons à plus tard en termes de doctrine.

J'ai été un peu long, mais je pense qu'il était important de rappeler et l'histoire et où nous en sommes aujourd'hui.

2. Discussion

Bernard DOROSZCZUK

Merci beaucoup, Jean-Luc, pour cette présentation qui est à la fois complète, illustrée, colorée et prudente. J'ouvre la discussion. Nous voyons bien qu'il y a un certain nombre de consensus qui se dégagent, mais il y a également des choses qui restent encore à préciser dans la rédaction finale pour pouvoir obtenir ce consensus, même si les orientations semblent faire l'objet d'une certaine unanimité.

Jean-Claude AUTRET

J'avoue, à la lecture du document que Jean-Luc nous avait transmis, avoir été un peu atterré à l'idée que la dose passe de 10 mSv, ce qui avait été arrêté en 2012 et avait été maintenu sur toute la longueur, à 20 mSv en 2018.

Bernard DOROSZCZUK

Ce n'est pas la même durée. Soyez complet.

Jean-Claude AUTRET

Il faudrait regarder toutes les discussions qui ont eu lieu sur la dose en dehors de ce qui sort dans le livre vert de Jean-Luc sur son bureau. Cela avait fait l'objet de débats nourris sur cette question. Cela montre quand même que nous nous alignons sur le modèle japonais, comme si c'était inéluctable, et non sur le modèle soviétique. Je rappellerais que les femmes s'étaient mobilisées pour que soient respectées les préconisations internationales, soit 1 mSv par an. Au sujet de la dose, au tout début, je pourrais vous conseiller de regarder un film qui a été fait il n'y a pas très longtemps par Marie Tavernier qui s'appelle *A ma mesure* et qui décrit très bien, en faisant un lien

avec les territoires contaminés d'Ukraine, la relation que les salariés du nucléaire aujourd'hui peuvent entretenir avec la dose qui leur est préconisée dans leur temps de travail ordinaire dans les bâtiments réacteurs.

Je voudrais rappeler aussi une réflexion d'André-Claude Lacoste et également de Pierre-Franck Chevet, du moins en aparté, sur l'illusion de l'intérêt que pourrait avoir auprès des populations une possible approche du problème par la dose. Ce sera polémique à souhait quand cela arrivera dans le domaine public. Cela risque de flanquer par terre tout ce qui a été fait de positif par le CODIRPA. Je mets une alerte sur cela.

Pour Jean-Luc, bon courage pour obtenir un consensus sur la dose ou encore les NMA. On se demande « admissible » pour qui. Pour les grands réseaux commerciaux peut-être ? Pour les systèmes de production et de distribution ? Ces NMA, *a minima*, il faudrait qu'ils soient mis dans le domaine public et discutés directement avec la population. A défaut de consensus, je pense que des compromis pourraient peut-être être consentis et clairement affichés, ce qui limiterait la casse et ce qui éviterait d'emporter le bébé avec l'eau du bain. A Tchernobyl, ce que nous avons remarqué, c'est que les pommes et les poires ne sont en aucun cas contaminées, pas plus que les cerises. Les pommes fournissent même de la pectine qui permet de chélater le césium. C'est quelque chose qui a été préconisé par un certain nombre de personnes. Est-ce valable ? C'est une très grande discussion. Il y avait eu une journée complète de réunion à l'ambassade de France à Minsk sur le sujet où les spécialistes de l'IRSN ont pu rentrer en conflit avec les gens qui portaient cette histoire de chélateur. En revanche, l'oseille, c'est ce que nous avons identifié de pire avec certaines baies, les myrtilles en particulier. Je pense que les provenances de vos confitures *Bonne maman* sur les étagères, qui sont par ailleurs excellentes, mériteraient d'être regardées. Du trafic se fait avec les myrtilles. Le problème se pose avec certaines baies, le gibier et les champignons. Une exception notable apparaît : un champignon semblerait avoir les effets exactement inverses des autres, qu'on appelle le polonais en Biélorussie.

Bernard DOROSZCZUK

D'autres interventions ?

Thierry SCHNEIDER

Par rapport aux références dosimétriques, je pense qu'il serait intéressant de mentionner non pas un objectif de 20 mSv, mais au maximum 20 mSv, puisque nous pouvons faire plus ambitieux si possible. C'est une réflexion à avoir. Le deuxième point qui nous avait interrogés et sur lequel nous avons fait un petit commentaire, c'est la question de la référence à une valeur réglementaire de 1 mSv. Est-ce qu'on atteint une valeur réglementaire en situation post-accidentelle ? Je ne suis pas sûr que ce soit la bonne formulation. Nous pouvons avoir un objectif de nous rapprocher du millisievert. Maintenant, dire que nous sommes sur une valeur réglementaire de 1 mSv en situation post-accidentelle, vu l'expérience Tchernobyl et Fukushima, ce n'est pas le bon format, me semble-t-il.

Joël ROBERT

Je souscris beaucoup à ce qui a été montré. Je m'inscris dans le consensus. De toute façon, un préfet lorsqu'il va devoir mettre en place une stratégie à la sortie, il va falloir qu'il le fasse sur un territoire. Ce territoire, il va falloir le définir. Peu importe le critère, pourquoi pas 20 mSv la première année. C'est un critère parmi d'autres. De toute façon, c'est un critère technocratique qu'il faudra qu'il adapte en fonction du contexte local. En outre, j'aurais peut-être une demande dans l'appellation des ex-centres d'accueil et d'information. Un point me paraissait important, c'est le « i » d'information. Je souhaiterais que dans le libellé, on y rajoute le « i », parce que je suis persuadé, pour avoir vécu la tempête Xynthia il n'y a pas très longtemps, qu'il faut à un moment donné, quand nous allons revenir sur les zonages qui vont forcément évoluer avec la décroissance et les actions de décroissance, que dans ces centres d'accueil, il y ait le minimum d'informations pour que la population puisse savoir où elle se situe et où elle se retrouve si nous voulons qu'elle s'approprie les consignes qui vont être données. Ce n'est pas simplement un réflexe d'entêtement. Je crois que c'est un point essentiel si nous voulons que les dégâts sanitaires, mais aussi économiques soient les plus faibles possible. L'information est un élément essentiel, me semble-t-il.

Bernard DOROSZCZUK

Effectivement, c'est important de faire réapparaître l'information.

Daniel QUENIART (retraité IRSN)

J'ai trouvé la présentation orale beaucoup plus claire que le document qui nous a été transmis. A la lecture de celui-ci, il y avait certains mélanges et je suis resté très perplexe. J'appellerais à une reformulation de ce document s'il doit avoir un avenir au sein du CODIRPA. J'ai juste deux questions à caractère général. La première, c'est une des raisons invoquées pour modifier la stratégie. C'est sur les déchets. Ce matin, il n'en a pas été question un seul instant. Quelle est l'intention en matière de déchets ? Peut-être aurons-nous un jour un rapport à lire sur le sujet ? Une présentation orale qui nous a été faite l'année dernière en début d'année ne me suffit pas si je n'ai pas un support pour réfléchir. La deuxième question, c'est que je n'ai toujours pas compris comment les pouvoirs publics en général traitaient la question des NMA qui, à mon avis, se posera avant 10 jours à partir du début de l'accident. On a toujours l'air de penser qu'on peut prendre son temps ! Je pense que ce ne sera pas forcément si évident que cela.

Marie-Paule HOCQUET-DUVAL

Je suis toujours un peu bloquée parce qu'on parle de non-récolte et de non-consommation, mais on ne dit jamais par quoi cela sera remplacé. Ce que les gens veulent savoir, s'ils ne récoltent pas, c'est : que va-t-il se passer ? Comment va-t-on leur permettre de s'alimenter correctement, surtout s'il y a des enfants ? Pour le logement, on parle d'un retour à la vie normale, mais on ne parle jamais de non-retour, alors qu'il y a quand même une zone, même s'il y a une certaine partie du territoire évacué, où on permet aux gens de revenir. Il y aura quand même une zone qui sera non habitable pour longtemps ou à tout jamais. Il ne faut pas parler que de la vie normale. La vie ne sera jamais normale. Etre bousculé ainsi, devoir partir et tout laisser, on revivra, mais pas de façon normale. Je rappelle aussi que pour certains, il n'y aura pas de retour possible. Il faut que nous y pensions aussi. J'habite dans une zone où il y a beaucoup de gens qui sont immigrés. Beaucoup, quand ils arrivaient, disaient « on retourne au pays dans 5 ans ». Pour plein de raisons, ils n'ont pas pu. Ils n'avaient pas les moyens de retourner au pays. C'est beaucoup plus dur de s'adapter si on espère toujours repartir parce qu'on ne s'installe pas. Il faudrait assez vite évoquer les deux situations. On pourra peut-être revenir, mais on ne pourra peut-être pas. Cela inclut aussi l'école, le travail et tout le reste.

Bernard DOROSZCZUK

Nous allons peut-être prendre quelques éléments de réponse sur les questions qui ont été soulevées.

Jean-Luc GODET

Pour répondre à Daniel, le groupe « déchets » n'est pas allé au terme de son travail simplement parce que notre collègue de DRC qui le pilotait est parti. Il vient d'être remplacé. Le travail va être repris. Cela dit, la motivation pour mettre à jour, ce ne sont pas les déchets. Nous devons prendre en compte la question des déchets. Néanmoins, au début du document par exemple, nous avons beaucoup parlé – et c'était présenté en octobre – des nouveaux moyens de mesure dont l'IRSN disposerait pour avoir une idée rapide de l'étendue de la contamination. Par rapport à 2012 où nous n'avions pas tous ces éléments, nous avons pris un certain nombre d'options. Je pense que la révision de la doctrine tient compte de cela. Elle tient compte aussi du REX Fukushima, mais pas uniquement sur les déchets. Si c'est écrit de façon maladroite dans le document, nous pouvons rectifier. Le groupe déchets va continuer. Il y aura une présentation et un rapport du groupe « déchets » devant le plénier. Ce ne sera pas cette année, mais j'espère l'année prochaine.

Daniel QUENIART

Je me réfère à la page 2 du document où il est écrit : « *si la stratégie adoptée par le CODIRPA en 2012 semble relativement robuste, le cadre proposé par le zonage post-accidentel ne semble pas le plus adapté pour la gestion des déchets post-accidentels surtout à moyen et long terme* ». Nous comprenons que c'est une motivation pour changer la doctrine.

Jean-Luc GODET

La question du zonage déchets a été prise en considération par l'IRSN dans sa présentation qui a été faite l'année dernière au mois de janvier. A cette époque, l'IRSN avançait sur l'idée d'une zone de réduction de la contamination basée sur le fameux millisievert. Il y a bien eu une réflexion sur ce sujet, mais nous avons supprimé l'approche par zone dans le document final. Je pense qu'il n'y a pas véritablement de difficultés particulières sur ce sujet.

Sur la partie évoquée par Thierry, par rapport aux 20 mSv et au 1 mSv, j'ai toujours une difficulté quand je cite la réglementation d'écrire autrement que ce qui est écrit dans la réglementation. J'ai tendance à mettre des guillemets. Peut-être faut-il en mettre un peu plus. Réécrire la réglementation dans le sens que tu souhaites... En même temps, je suis sensible à ce que tu as dit. Cette question doit peut-être être retravaillée, mais je ne peux pas écrire différemment la réglementation, sinon, il faut modifier le décret. Une petite difficulté de rédaction apparaît. Maintenant, ce que tu dis est tout à fait audible. Il faudra que nous regardions si nous pouvons un peu améliorer le texte dans le sens que tu souhaites, mais nous ne pourrons pas réécrire un règlement par un document d'un groupe de travail du CODIRPA. Cela ne me paraît pas possible.

Dernier point pour répondre à Marie-Paule sur la question du retour. C'est Bertrand qui l'a signalé lors des épisodes précédents en disant que ce serait bien que le CODIRPA travaille sur ce sujet. Nous l'avons acté en annexe sur les actions. Je n'ai pas la réponse immédiate, mais c'est un travail à faire au niveau du CODIRPA : retour ou non-retour. J'ai bien posé la question, mais je n'ai pas la réponse aujourd'hui. En revanche, il faut y travailler.

Sur l'alimentation, j'aurais tendance à répondre : allons voir si dans les documents dont nous avons parlé ce matin, ce sont des questions que posent les personnes. Voyons si dans les documents qui sont en préparation, dont nous avons beaucoup parlé ce matin, il y a des éléments sur ce sujet. Nous allons engranger cette question, mais je pense qu'il faut la traiter de la même manière qu'ont été traitées un certain nombre de questions ce matin, dans un guide ou dans les fiches santé, c'est à voir. Il faut bien regarder s'il y a déjà des éléments dans le travail qui est en cours. S'il faut rajouter une fiche, nous la rajouterons.

Joël ROBERT

En élément de réponse à Marie-Paule par rapport à l'alimentation qui est une vraie question notamment pour les populations qui sont souvent les plus précaires et qui tiennent économiquement parce qu'ils ont beaucoup d'autoconsommation, je crois que dans ce que nous avons imaginé dans les CAI à l'époque, il s'agissait aussi de mettre en place les modalités d'indemnisation immédiate et de mobiliser les fonds immédiatement de manière forfaitaire pour que les gens puissent avoir accès à une alimentation qui vienne de l'extérieur. C'est la même chose pour un certain nombre de partenaires économiques. Je pense en particulier à certains agriculteurs éleveurs qui devront nourrir leurs animaux avec peut-être des denrées saines qui proviendront forcément de l'extérieur de la zone et pour lequel il leur faudra quelques subsides immédiatement.

Bertrand DOMENEGHETTI (Ministère de l'Intérieur - DGS-CGC)

Nous n'allons pas trop nous exprimer sur la dernière version du document qui nous a été transmise. D'abord, nous ne sommes pas certains d'avoir tout compris. Nous confessons peut-être ne pas dégager assez de temps pour le comprendre. Nous partageons peut-être aussi la perplexité du vénérable Daniel Quéniart à la lecture du document. Nous n'avons pas tout intégré. Par contre, nous pouvons réagir sur le document qui nous a été transmis avant. Nous réagissons globalement de manière encourageante. Il y a quand même deux réserves. Il y en a une sur le millisievert qu'évoquait Thierry Schneider et une autre sur le CAI. Ce n'est pas que de la terminologie. Sur le CAI, nous pourrions y revenir si vous le voulez : il faut garder la fonction information bien sûr, mais il y a toute une doctrine interministérielle qui s'impose en France à tous les préfets. Nous sommes dans une logique étanche. Il convient de rentrer dans le moule général. Globalement, nous trouvons le document très intéressant parce qu'il incarne les deux ans de travaux avec la co-construction difficile. Jean-Luc, nous t'avons quelquefois fait passer de mauvais moment. Globalement, nous avons quand même approché avec l'avant-dernière version de ce document le consensus global. Il illustre aussi les travaux interministériels que nous avons menés avec le SGDSN et toi. Tu représentais la filière ; le SGDSN avait la vision interministérielle puisqu'il avait réuni tous nos ministères autour de la table ; et nous pour la partie territoriale. Ce document nous permet de penser que nous approchons. Nous sommes rassurés parce qu'hier soir tu nous as encore dit qu'il n'y avait pas de changement entre l'avant-dernière version et la dernière version. C'est très bien : gardons l'avant-dernière alors s'il n'y a pas de changement ! Globalement, nous avons ces deux petits points à changer et nous sentons bien que nous sommes proches du but. Il manque peut-être uniquement du *wording*, de la reformulation. Nous proposons un comité resserré pour essayer de regarder s'il n'y a pas de sujet de fond. Si nous ne sommes que sur un problème de formalisation, nous reformulerons ensemble le document. Nous sommes assez favorables à aller vite pour différentes raisons. Cela fait déjà 2 ou 3 ans que nous travaillons dessus. Nous travaillons plutôt bien. Ainsi, nous approchons sur cette avant-dernière version.

Delphine COLLE (ministère de la Santé – Direction générale de la Santé)

Je rejoins ce qui vient d'être dit sur les éclaircissements oraux apportés en traduction d'un texte qui, lorsqu'on ne l'a pas écrit, peut être sujet à diverses interprétations. Ce qui nous semble important, au ministère de la Santé, mais je pense que cela fait consensus, c'est que ce soit la doctrine qui soit partagée et que tout le monde soit d'accord sur les évolutions de cette doctrine. Après, pour la traduction en littéraire, nous ne pourrions à mon sens jamais être consensuels. A défaut d'être consensuel, il faut que nous trouvions le meilleur compromis possible. En ce sens, je souscris à la proposition faite à l'instant par Bertrand, peut-être d'un comité d'écriture restreint.

Cependant, je tiens également à insister parce que j'entends des éléments que je peux à titre individuel comprendre, mais qu'en tant que représentante du gouvernement, il m'importe de souligner. Nous agissons dans un cadre réglementaire. En ce sens, l'évolution par domaine d'action à défaut de zonage me semble particulièrement intéressante parce que de nature à faciliter les interventions des différents pouvoirs publics dans leur cadre d'action donné et chacun dans un cadre réglementaire qui lui appartient. Nous identifions davantage plus facilement et plus rapidement ce qui relève de chacun, mais je tiens précisément à appeler le cadre réglementaire dans lequel nous intervenons. C'est celui dont tu as parlé tout à l'heure, Jean-Luc, notamment la transposition de la directive Euratom. Pour l'instant, nous ne pouvons pas nous en affranchir. Cela ne veut pas dire qu'à titre privé, j'y souscris. Chacun est libre d'avoir son appréciation. Néanmoins, aujourd'hui, il y a quelque chose sur lequel nous devons nous appuyer et je ne vois pas comment nous pourrions nous en affranchir.

Eric VIAL

Ce que je trouve intéressant dans les propositions, c'est que cela introduit de la dynamique, notamment de 20 avec à terme 1. Il serait peut-être aussi intéressant d'aller encore plus loin. On introduit une dynamique, mais on ne donne pas exactement le terme du 1. Peut-être que le CODIRPA pourrait réfléchir à comment on va raconter rapidement l'histoire et l'utilisation des différents outils qui sont dans la « boîte à outils » du CODIRPA et comment collectivement on va définir rapidement la stratégie en fonction des différents outils qui vont être priorisés pour que l'histoire puisse être racontée et dire « le 1, ce ne sera pas dans 50 ans, mais rapidement, on peut vous dire que si on mobilise ça et ça, on pourra tendre vers une exposition qui sera la plus réduite possible en fonction des années ».

Yves LHEUREUX

Y a-t-il eu une évaluation de l'application de ces principes, notamment du périmètre de suspension suivant les territoires ? Jean-Luc, tu parlais d'une dizaine ou d'une centaine de kilomètres, mais plutôt d'une centaine. J'imagine que cette application sur Gravelines, sur Le Blayais ou sur Cattenom, cela a des répercussions complètement différentes. Avons-nous regardé ce que cela pouvait donner si nous nous mettions en situation ?

Jean-Luc GODET

Des exercices sont organisés depuis de nombreuses années. Dans le cadre des exercices, nous jouons sur des scénarios. La ZST, que nous testons actuellement, est basée sur le NMA le plus pénalisant. Nous arrivons sur des scénarios sévères à plusieurs dizaines de kilomètres sur la ZST. J'ai mis « 100 » exprès parce que je sais qu'en Allemagne, ils ont une approche forfaitaire de 100 kilomètres. Il y a un travail à faire sur la question de la délimitation de ce grand périmètre. Je pense que dans ce travail – j'y ai un peu réfléchi – il faudra tester différentes options. C'est intéressant de regarder ce que chacune d'entre elles donne en termes d'étendue et d'avoir en référence les accidents majeurs pour lesquels il y a des données de contamination en milliers de becquerels par mètre carré ou en débit de dose – je pense à Tchernobyl et Fukushima – qui permettent de regarder, dans une approche française, comment nous nous situerions par rapport à ce benchmarking.

Ensuite, ce groupe devra présenter ses travaux devant ce CODIRPA. Cela figure d'ailleurs dans l'annexe du document. J'avais souhaité que ce travail reste un travail CODIRPA, qu'il soit tout le temps conçu de façon pluraliste. Il ne faut pas que ce soit uniquement un travail d'experts ni un face à face experts administration, mais qu'il y ait des associations membres du CODIRPA qui participent. Rapidement, elles vont poser de vraies questions en termes de compréhension et d'appropriation par les habitants. Ainsi, je souhaitais – mais nous verrons ce que les ministères en pensent – que ce travail à faire sur la délimitation de cette zone forfaitaire, même si maintenant, nous parlerions plutôt de zones arrondies aux limites territoriales, garde cette approche

pluraliste, que ce groupe rende compte devant ce comité, qu'il y ait un débat et ne pas s'enfermer dans une solution, mais avoir différentes options.

Jean-Claude AUTRET

Par rapport à la discussion qui vient d'avoir lieu entre les divers services, je voudrais rappeler une citation de la philosophe intervenue après-guerre, Hannah Arendt, dans *Responsabilité et jugement*. Désolé pour ceux qui ont déjà entendu cette citation, je radote un peu. Elle postule que « *l'erreur réside dans l'égalité entre consentement et obéissance. Un adulte consent là où un enfant obéit* » – et cela se comprend – « *quand un adulte dit qu'il obéit, il soutient l'organisation, l'entité, la loi, la hiérarchie auxquelles il prétend obéir* ». Je pose ici la question : à quelle loi demandera-t-on à la population d'obéir à un moment ou à un autre, qu'elle soit déjà écrite et qu'on ne veuille pas la changer ou qu'elle soit à nouveau conçue ? Je me rends compte que le ministère de l'Intérieur demande à nouveau un conclave. Il faut savoir qu'il y a eu un précédent de ce type au niveau du CODIRPA dans la période 2012-2018 du temps de votre prédécesseur. Quant à « La Santé » qui se joint à cette demande, je me demande qui représentera les futures victimes. Pour répondre à Daniel Quéniart sur la question des déchets qui est abordée dans un groupe de travail auquel je participe, nous n'avons pas réussi à poser le problème, parce que nous n'arrivons pas à imaginer qu'il y a autre chose que de l'iode qui sort d'un réacteur. Passer à un scénario supérieur, cela effraie énormément les exploitants. Vous reviendrez au verbatim d'un des CODIRPA pléniers précédent à ce sujet.

Karen PERRONNET (INERIS)

Je voudrais apporter un complément par rapport à ce que l'on met en pratique en post-accident plutôt pour des risques chimiques avec des sites industriels qui ne sont pas forcément identifiés au départ et qui peuvent émettre un certain nombre de produits chimiques. Nous avons quelques pratiques avec élaboration de guides de prélèvement et de stratégie. Ce serait peut-être des éléments aussi à partager ensemble. Je sais par exemple qu'en cas d'incendie et d'émission de polluants chimiques, on peut être amené à utiliser une modélisation pour voir dans quel sens les dépôts se sont faits. Ensuite vient la mesure. C'est vrai qu'on s'applique davantage à faire des mesures dans le milieu d'exposition pour voir ce qu'il en est à partir de la modélisation. Ce sont des éléments qui sont bien sûr à votre disposition.

Bernard DOROSZCZUK

Très bien, merci. J'ai l'impression qu'il se dégage un assez large consensus autour des orientations d'évolution de la doctrine, tel que cela a été présenté par Jean-Luc Godet. Néanmoins, il est clair également qu'il y a eu un certain nombre d'interventions qui souhaiteraient que le texte soit plus explicite, peut-être d'ailleurs à partir de la version de février antérieure. Il convient que le texte proposé au CODIRPA intègre mieux les éléments qui ont été présentés ici à oral, qu'il clarifie un certain nombre de notions et surtout qu'il précise bien le fait qu'il y a deux zonages qui sont tout à fait essentiels sur lesquels la doctrine doit évoluer. Si nous faisons ce constat d'un assez large consensus malgré quelques sensibilités qui ont été exprimées, je pense qu'il faudrait maintenant préciser la matière dont nous pouvons de manière opérationnelle, dans un groupe resserré ou un groupe de rédaction avec quelques personnes – et je vais demander à Jean-Luc de nous le préciser – passer à l'étape suivante pour que ce qui a été constaté se traduise sous forme d'un texte écrit. Ensuite, nous pourrions revenir devant l'ensemble du CODIRPA par écrit pour obtenir un accord et obtenir une compréhension partagée des éléments de doctrine qui seront formalisés et que chacun puisse s'exprimer sur l'étape qui suivra sur laquelle je reviendrai. Jean-Luc, comment procéder à ce peaufinage de rédaction au sein d'un comité resserré ?

Jean-Luc GODET

Nous avons vu que deux points méritaient d'être retravaillés en termes de rédaction. Ce sont des points qui sont directement en relation avec des compétences ministérielles. Par exemple, la question de la consommation et de la non-récolte, c'est la Santé, l'Agriculture, la répression des fraudes et l'Intérieur, responsable des préfets. Il me semble que les représentants des ministères doivent travailler avec nous sur une formulation sur ces points-là qui traduisent bien l'orientation que j'ai portée sur ces documents de manière à vous retourner ensuite une rédaction qui ne suscite plus d'incompréhension de la part des uns et des autres, le plus rapidement possible, même si cela va dépendre des calendriers. Cela fait longtemps que nous travaillons sur ce sujet. Je pense qu'il faudra essayer de retourner cette version stabilisée. Ce que j'avais proposé, c'est une consultation par correspondance, c'est-à-dire que vous faites un retour, puis l'ASN prend sa décision. Je vous rappelle que la décision de l'ASN en 2012 a été

de demander un accord pour que le document soit transmis au gouvernement. Il ne vous a pas échappé que l'ASN est indépendante et que ce sont les ministères qui sont responsables. L'ASN peut prendre sur elle, accompagnée d'un avis, de restituer dans le cadre du mandat qui lui a été confié au gouvernement. Ensuite, si le gouvernement suit les recommandations du CODIRPA, il faut mettre à jour le plan national de réponse, notamment certaines fiches thématiques où on parle encore des ZPP, on parle toujours des ZST. Il y a un travail derrière qui appartient au gouvernement et non plus à l'ASN, même si l'ASN peut y participer. Cependant, la responsabilité change. Je résume : un groupe restreint avec les compétences ministérielles adéquates, avec une reformulation pour qu'il y ait vraiment une bonne compréhension de la part des administrations qui vont devoir mettre en place les actions. Nous vous consultons par mail avec un délai de réponse. Ensuite, l'ASN prendra sa décision de transmettre le projet au gouvernement sous la forme définitive qui sera retenue.

Bernard DOROSZCZUK

Cela me paraît clair. Pouvons-nous conclure sur ce point ? Je vous remercie. Sous quel délai pouvons-nous envisager cela ?

Jean-Luc GODET

Il va falloir faire tourner les agendas.

Anne-Cécile RIGAIL

Dans le courant du deuxième trimestre.

Bernard DOROSZCZUK

Avant l'été. Pour que les choses soient tout à fait claires, comme vient de le dire Jean-Luc Godet, à l'issue de cette consultation par écrit de l'ensemble des membres du CODIRPA, en tant que président de l'ASN et président du CODIRPA, nous assumerons notre responsabilité de diffuser le document auprès du Premier ministre avec les commentaires sous forme d'avis de l'ASN. Ce que nous recueillerons à l'occasion de cette consultation, sur la base du document final, ce sera un élément d'avis de votre part que nous pourrions intégrer dans la transmission qui sera faite sur la base de votre avis. Bien évidemment, nous assumons notre responsabilité de transmission d'un document finalisé.

Pas d'autres interventions ? Je vous remercie. Je pense que c'était un point tout à fait essentiel et je pense que nous avançons dans la bonne direction. Nous passons au point IV de l'ordre du jour avec l'évolution du CODIRPA.

IV. Evolution du CODIRPA.

1. Recommandations du GT implication des acteurs des territoires

Jean-Pierre CHARRE (CLI Marcoule)

Je suis pilote du groupe de travail « parties prenantes ». Jean-Luc Godet nous avait demandé de travailler avec le groupe de travail sur des recommandations éventuelles pour préparer dès maintenant les territoires au post-accident. Le groupe a fait quelques recommandations que je vous rappelle. Au stade de la préparation, il s'agirait de favoriser le développement d'un réseau de relais post-accident dans les CLI ou les autres structures locales tenues régulièrement informées des travaux sur le post-accident à la manière du travail des groupes permanents de la CLI qui regroupe déjà en représentant plusieurs CLI sur un sujet donné. Cela pourrait être dans le périmètre PPI de chacune. Il y aurait un relais post-accident qui serait le relais entre le CODIRPA et les territoires. Il convient d'inciter aussi les territoires à identifier les enjeux économiques et engager des réflexions sur la capacité à poursuivre leur activité en situation post-accidentelle. Cela pourrait se faire avec les chambres consulaires, notamment la Chambre d'agriculture, la chambre de commerce et d'industrie. Ce serait un travail de préparation dans chaque territoire pour voir les activités économiques sensibles essentielles à préserver. Ce serait déjà un bon élément de réflexion dans la préparation du post-accident.

Le GT « parties prenantes » préconise aussi de favoriser des initiatives de mesures citoyennes, à travers des éléments comme OpenRadiation que certains connaissent et faciliter l'appropriation par les CLI, la société civile et les acteurs du territoire des moyens de mesure et d'interprétation des résultats de mesure. En effet, il apparaît que pour préparer un territoire, nous pourrions dès maintenant mettre à disposition des CLI ou de la société civile des moyens de mesure qui permettraient de voir en période calme quelles sont les mesures que nous pouvons faire. Si on ne mesure rien, c'est déjà très significatif de ne rien mesurer, puisque c'est déjà un enseignement à tirer. Il convient éventuellement de promouvoir la diffusion et la consultation des mesures disponibles avec peut-être ce qui existe déjà, tel que le réseau national de mesures Teleray et OpenRadiation qui paraît un outil adapté à ce genre d'initiative.

Dans le cadre des exercices nationaux, le GT a noté qu'il est très difficile parfois de faire participer les populations à des exercices nationaux. Il préconise déjà la participation des relais post-accident membres de la CLI, représentant la société civile aux ateliers post-accidents des exercices. Souvent, les membres de la CLI participent, mais cela se réduit essentiellement à deux ou trois personnes. Nous pourrions faire une plus large consultation notamment au niveau du retour d'expérience des exercices. En outre, pendant l'exercice, il est très difficile de faire participer la population. Ainsi, nous pourrions créer dans une commune concernée impactée par les exercices un atelier avec un panel de la société civile. Yves a présenté le panel qui avait été choisi pour le site post-accident avec des représentants de l'éducation, des professionnels de santé, des représentants des associations. Cela pourrait être un moyen de compenser la non-participation de la population à l'exercice en réunissant ce panel, en lui montrant l'exercice et en lui demandant quel questionnaire cela pose, quels réflexions et commentaires ils peuvent faire sur le déroulement de l'exercice. Ce serait en dehors de l'exercice officiel, mais cela serait très intéressant d'avoir le retour d'expérience de la société civile sur le déroulement et sur les impacts de l'exercice. Il convient aussi de formaliser ce retour d'expérience par les commentaires relatifs à l'atelier par les relais post-accident à la CLI. Systématiquement, le relais post-accident nommé, désigné ou volontaire serait en charge de faire le retour sur l'exercice à toute la CLI concernée.

Le groupe de travail a pensé à la phase post-accidentelle réelle. Ce serait aussi l'occasion de mobiliser les relais post-accidents auprès des élus locaux lors du grément de la CAI (nous avons mis la CAI parce que ça s'appelait encore ainsi quand nous avons émis les recommandations), et de favoriser la mise à disposition de la population de mesures en complément des mesures citoyennes et les aider à la compréhension de leur interprétation. Cela pourrait être le rôle de ces personnes d'aider la population à travers les CAI, mais aussi en dehors de l'institution CAI en matière de phase post-accidentelle.

L'idée, c'est que vous fassiez des commentaires sur les recommandations que nous pouvons faire et dire celles que nous pourrions dès à présent mettre en œuvre. C'est mon sentiment et je pense que c'est le sentiment du groupe de travail « parties prenantes ».

Bernard DOROSZCZUK

Merci beaucoup, Monsieur Charre. Y a-t-il des réactions, des suggestions ?

Yves LHEUREUX

Juste un petit complément sur le point souligné par Monsieur Charre sur la réflexion pour inciter les acteurs économiques à engager une réflexion. C'était pour préciser qu'un travail est déjà engagé sur un territoire qui est celui de Gravelines. La CLI de Gravelines a monté un groupe de travail. Il y a beaucoup de sites Seveso et de grosses entreprises sur le territoire du Dunkerquois et autour de Gravelines. Il y a 17 sites Seveso dans un périmètre de 15 kilomètres autour de la centrale nucléaire de Gravelines. Cela a conduit la CLI à engager un travail avec un groupe d'industriels pour les inciter à prendre en compte le risque nucléaire dans leur plan interne de secours et qu'ils engagent une réflexion plus profonde sur l'impact sur leur activité économique en cas d'accident. Il y a déjà une réflexion engagée qui est plutôt intéressante et que nous pourrions peut-être partager un jour dans cette instance parce que les industriels qui se sont impliqués dans cette initiative y trouvent beaucoup de bénéfices. Ils n'imaginaient pas toutes les conséquences et les répercussions que cela pouvait avoir sur leur activité du fait d'un accident majeur sur la centrale de Gravelines.

Thierry SCHNEIDER

Dans ce cadre-là, je voulais juste signaler que la commission internationale de protection radiologique a mis ce sujet à l'ordre du jour. Il y a un groupe de travail qui ne va pas donner lieu à une publication, mais qui a été mis en place et qui interagit avec les Japonais sur ce sujet. On envisage, a priori, d'avoir un séminaire pour récolter de l'information sur comment cela s'est passé au Japon sur cet aspect-là. Un intérêt est manifesté par le ministère de l'environnement japonais et la NRA, l'équivalent de l'ASN. Il y aura certainement des éléments à alimenter. Les premières réflexions montrent bien qu'il y a des éléments radiologiques, mais comme l'évoquait Marie-Paule Hocquet précédemment, dès qu'on va avoir une perturbation dans la zone, la question de savoir si les gens restent, si les jeunes viennent ou pas, au-delà de l'aspect critère radiologique, il va falloir prendre en compte toutes ces considérations. Le retour d'expérience japonais peut être intéressant pour alimenter ces réflexions. Nous pourrions certainement apporter des éléments d'ici la fin de l'année sur ces aspects.

Jean-Marc BERTHO (IRSN)

Je suis ravi de voir que le GT « population » promeut l'idée de mettre à disposition des outils de science participative pour la mesure des débits de dose ambiants au travers de OpenRadiation. Par ailleurs, je voudrais juste faire une petite remarque : développer ce genre d'outil en temps de paix, c'est-à-dire en l'absence de contamination et en absence d'enjeu pour la population, c'est extrêmement difficile. Une bonne façon de faire, c'est d'essayer d'aller le développer dans les lycées et collèges auprès des jeunes. C'est quelque chose qui va rester dans leur mémoire et qui, le jour venu, pourra être utile. Impliquer les CLI ou l'ANCCLI dans ce type de mécanisme risque d'être beaucoup plus difficile du fait du manque d'enjeu. Je suis tout à fait d'accord pour développer ce genre de chose, mais il faudra réfléchir aux moyens de le faire dans de bonnes conditions. Les ateliers de la radioprotection, c'est une solution, mais il y en a peut-être d'autres à développer.

Yves LHEUREUX

Je rappelle qu'il y a quand même quelques CLI qui ont acquis des appareils de mesure et qui aujourd'hui, avec les membres des CLI, font des mesures dans l'environnement, intègrent les mesures dans OpenRadiation. C'est un outil d'éducation, d'information et de compréhension pour les membres des CLI : quel niveau de radioactivité naturelle autour de chez moi, quelle valeur ailleurs, comment faire une mesure ? Quelques CLI se sont impliquées dans ce dispositif. C'est très pédagogique pour les membres des CLI.

Bernard DOROSZCZUK

Nous passons aux propositions pour faire évoluer les choses.

2. Propositions ASN**Jean-Luc GODET**

Nous sommes en 2019. Aujourd'hui, c'était la présentation des orientations et des observations recueillies lors de cette 36^{ème} réunion du CODIRPA plénier. Nous avons vu il y a quelques instants comment nous allions essayer de finaliser ce travail. Je pense, même si ce travail n'est pas totalement finalisé, qu'il faudrait mettre rapidement en place le groupe de travail sur la délimitation du périmètre de suspension des productions agricoles et de collecte des produits d'élevage et de non-consommation et non-récolte des denrées fraîches autoproduites (il faudra trouver un acronyme !). J'ai mis qu'il faudra créer un GT « alimentation ». Nous avons les critères et les informations associées parce que je pense qu'il faut travailler sur ce sujet à la fois sur le plan technique, mais aussi sur l'aspect information et communication, d'où l'intérêt de créer un groupe pluralité. Je voyais toujours les ministères responsables de ce sujet-là : Santé, Agriculture, consommation, Intérieur, avec l'IRSN. En outre, ce serait bien qu'il y ait des volontaires d'association du CODIRPA pour travailler avec nous sur ce sujet. Je pense qu'il ne faut pas tarder. Si nous avons l'idée de pouvoir tester en 2020, par exemple, la nouvelle doctrine, il faut que ce point ait été clarifié. Sinon, nous allons rester sur la ZST NMA. Je pense qu'il ne faut pas trop attendre pour le mettre en place. Je ne sais pas combien de temps il va falloir. Cela avait été évoqué par le SGDSN à la réunion précédente. Le SECNUC, c'est un exercice majeur qui mobilise tous les échelons au niveau interministériel. Si nous voulons la tester lors d'un prochain exercice SECNUC en 2020, il faudrait que ce point ait été clarifié, d'où l'idée de dire que nous pouvons déjà le mettre en place pour commencer à travailler. Les

conclusions ne seront peut-être pas disponibles au mois de septembre, mais peut-être qu'à la séance de décembre, nous pouvons espérer avoir une proposition ou des options à discuter.

Pour le CODIRPA 3, il convient de préparer le programme de travail 2019-2024. Vous avez en-tête qu'il y a en annexe de la note d'orientation un certain nombre de sujets qui ont été évoqués. Il faudrait déjà les prioriser. Nous ne pourrions pas tout faire. En outre, je pense qu'à côté de ce travail de programmation des actions, il faut travailler à la redynamisation de la participation au sein du CODIRPA. Je vous ai présenté il y a quelques minutes l'histoire du CODIRPA. Nous étions alors capables de suivre plusieurs groupes de travail en même temps. A cette époque-là, ce n'était pas l'ASN qui présidait tous les groupes. C'était réparti entre le ministère de l'Agriculture, l'IRSN, etc. Il y avait une dynamique de portage de ces groupes qui ne reposait pas uniquement sur l'ASN. Je pense qu'il faut qu'un petit groupe ad hoc réfléchisse sur comment redynamiser le CODIRPA. Le plénier a toujours lieu pratiquement à guichet fermé. C'est un bon signe. Les groupes de travail, quand nous les créons, sont très actifs, mais l'ASN seule ne peut pas en créer beaucoup. Si nous voulons avoir une dynamique plus importante, il faut réfléchir sur comment mobiliser plus les membres du CODIRPA dans cet esprit. Nous avons vu également avec la présentation de Céline la question de l'information-communication. Je pense que c'est une nouvelle dimension pour le CODIRPA. Il faudra mettre cela en perspective. Pour y travailler, je propose de mettre en place un petit groupe restreint ASN et IRSN et quelques membres du CODIRPA. Je fais l'économie pour les ministères qui ont déjà beaucoup de travail. Je proposerais bien que ce petit groupe puisse auditionner les ministères qui ont des responsabilités en termes de feuille de route sur des sujets à approfondir. Nous avons un peu évoqué ce matin la question du suivi sanitaire, les outils. Nous avons parlé du registre des cancers de la Manche. Il y a des sujets à approfondir. J'aimerais que ce groupe auditionne les ministères en disant « vous avez une feuille de route et le CODIRPA peut vous apporter un appui ». Il convient de voir comment avec eux cela peut être fait. Ce sont quelques pistes de réflexion. La proposition, c'est de créer un petit groupe ad hoc avec un nombre restreint de participants pour que ce groupe puisse rendre compte au plénier si ce n'est pas septembre, au moins en décembre, pour qu'il y ait une bonne visibilité sur le programme à venir et peut-être de nouvelles formes de travail, notamment de consultation et de contribution au niveau population.

3. Discussion

Bernard DOROSZCZUK

Quelles réactions par rapport à cette proposition de réflexion, redynamisation ?

Bertrand DOMENEGHETTI

Sur la perspective CODIRPA, nous considérons que la partie communication-information qui a été évoquée est centrale. Cette idée au niveau du CODIRPA et de l'ASN est tout à fait intéressante de notre point de vue. Nous pensons qu'il faut aussi centrer les réflexions du CODIRPA au-delà des denrées, sur les populations avec l'éloignement et le retour. Il y a eu entre 1 500 et 2 000 morts à Fukushima parce qu'on a éloigné durablement des populations et on s'interroge toujours pour savoir si c'était pertinent. Sur la notion d'audition des ministères, ce n'est peut-être pas le terme que j'utiliserais. Je pense que si le CODIRPA veut avoir de la visibilité sur ce qui se passe au niveau des ministères, le mieux, c'est que les ministères viennent faire une présentation. Nous l'avons fait plusieurs fois dans le domaine de l'urgence. C'est peut-être aussi adapté en termes de démarche.

Bernard DOROSZCZUK

Je suis assez d'accord sur cette idée de mieux partager encore l'expérience et les approches des ministères et pas nécessairement les auditionner. D'autres remarques ?

Jean-Pierre CHARRE

Jean-Luc, dans le terme « associations du GT alimentation », est-ce que l'on parle d'associations de défense environnement ou d'associations d'utilisateurs ou de consommateurs. Dans le groupe de travail « population », il y a des participants d'associations de consommateurs. Ils apportent une vision tout à fait intéressante ?

Jean-Luc GODET

Dans mon esprit, ce groupe est composé de membres du CODIRPA qui connaissent le fonctionnement et qui réfléchissent à l'avenir. Le mot « auditionner » n'était peut-être pas très bon tout à l'heure. Cela n'empêche pas que ce groupe rencontre des associations qui ne sont pas représentées au CODIRPA pour leur faire part des travaux du CODIRPA et voir comment ces associations pourraient contribuer ultérieurement.

Marie-Paule HOCQUET-DUVAL (CLCV)

Dans le CODIRPA, il y a déjà des associations de consommateurs qui ne sont pas toujours présentes, mais qui participent.

Bernard DOROSZCZUK

Pas d'autres commentaires sur cette proposition ?

Jean-Luc GODET

J'avais mis en 2020 la V2 du guide vert. Il faudra peut-être y penser. A partir du moment où la doctrine est transmise au gouvernement et qu'on enclenche la mise à jour du plan gouvernemental, il faudrait que les documents sur le site ASN soient en cohérence.

Bernard DOROSZCZUK

Tout cela va alimenter la réflexion dans le cadre du groupe de travail ad hoc. Ce sera présenté au CODIRPA de décembre.

Jean-Claude AUTRET

A propos du premier item rouge « créer un GT alimentation » avec Santé, Agriculture, consommation, Intérieur, IRSN, associations, il faudrait d'abord éplucher les archives de 17 ans de travail du CODIRPA. Il me semble que tout cela a été décliné jusqu'au niveau des fiches actions, quels que soient les secteurs qui sont cités.

Jean-Luc GODET

C'est une très bonne remarque. Il faut éviter de réécrire ce que nous avons déjà fait. Pour toute action que nous démarrerons dans la période suivante, la première tâche, c'est de reprendre les rapports sur le site ASN, voir s'ils ont vieilli ou pas, s'ils sont toujours d'actualité, éventuellement les rafraîchir, mais éviter de recommencer. Je te remercie de cette intervention.

Jean-Claude AUTRET

Si nous en sommes à la consultation des archives, il faut savoir que préalablement à l'instauration du CODIRPA, il y avait un groupe qui s'appelait PAREX où énormément de ces choses étaient déjà apparues. C'est ce qui a fondé la création du CODIRPA à l'époque. C'était avant l'ASN.

Bernard DOROSZCZUK

L'ASN n'existait pas, mais elle était présente déjà dans ce groupe, me souffle-t-on. De toute façon, cela me semble être une bonne approche. Si nous créons un groupe de travail alimentation, bien évidemment, nous n'allons pas faire table rase du passé. Il faut partir également exploiter ce qui existe. Je souligne aussi la mémoire des membres, puisque j'ai vu que beaucoup des membres du CODIRPA ont une longue expérience. En associant ces personnes, ce sera plus facile encore de tirer la substance de l'héritage ou du passé ou des travaux qui avaient été réalisés précédemment.

V. Conclusion et dates des prochaines réunions**Bernard DOROSZCZUK**

Je vous propose de conclure sur cette discussion. Je retiens essentiellement trois points de notre réunion d'aujourd'hui. Tout d'abord, je tiens à remercier les intervenants du travail préparatoire qu'ils ont réalisé, des

présentations qu'ils nous ont faites et des échanges que nous avons eus au niveau du CODIRPA qui ont permis de préciser les choses et d'enrichir encore ces présentations et ces informations.

Le premier point, c'est qu'il y a quand même un certain nombre de travaux de longue haleine qui ont démarré il y a longtemps et qui semblent déboucher en 2019. Je m'en réjouis. Je pense que les travaux ont été riches. Les présentations montrent que nous touchons au but, qu'un effort d'harmonisation a été réalisé et que nous allons être en mesure dans un délai relativement court, à l'horizon de quelques mois, de mettre à disposition toute une série de résultats de travaux qui sont tout à fait considérables et appréciables en termes d'information, de meilleure connaissance des phénomènes et de réponse à un certain nombre de questions qui se posent ou que pourrait se poser la population. Je m'en réjouis. C'est le premier point qui semble ressortir de notre discussion. Il faut maintenir l'effort et essayer de tenir ce calendrier jusqu'à fin 2019 en accompagnant ces travaux de la réflexion sur les outils de communication et le partage de l'information qui est tout à fait essentiel pour donner une plus-value à cette information.

Le deuxième point que je retiens après un long débat et une présentation tout à fait claire d'évolution de la doctrine, c'est qu'il n'y a pas d'objection de la part des membres du CODIRPA à ce que nous progressions dans la méthode qui a été présentée en final, c'est-à-dire le groupe restreint, le document établi par le groupe et la diffusion pour dernier avis aux membres. C'est tout à fait important, parce que cela permet de finaliser un travail qui avait été engagé depuis plusieurs années.

Le troisième point que je retiens, c'est qu'il y a un consensus sur les propositions qui ont été formulées en matière de réflexion dans un groupe ad hoc pour aller vers un nouveau souffle du CODIRPA. Nous voyons que nous avons suffisamment de matières et de sujets. Nous nous retrouverons fin décembre au plus tard sur des propositions nouvelles que nous pourrions valider en séance plénière pour prévoir une nouvelle dynamique, si nécessaire, au sein de ce comité de direction, qui me semble tout à fait essentielle.

Voilà les trois points qui m'ont semblé ressortir de notre discussion.

Nous avons à confirmer les dates des prochaines réunions. Je ne sais pas si elles avaient été communiquées, mais il y a deux dates : le 6 septembre et le 6 décembre. C'est le résultat de toute une série de facteurs qui ont été pris en compte pour fixer ces dates à la fois en termes d'avancement des travaux, de disponibilité de salle, etc.

Dominique CHAMPIRÉ

Demi-journée ou journée ?

Bernard DOROSZCZUK

Pour l'instant, réservez la journée. Nous essaierons le plus vite possible de vous dire si c'est un format sur une journée ou une demi-journée. Je vous remercie et je vous souhaite un bon retour.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne souhaitant s'exprimer, le Président lève la séance à 12 heures 37.